ROYAUME DU MAROC
Université Intercontinentale Libre.
Ecole Supérieure Sup' Management.
Département : Sciences Economiques et Gestion.

Reconnue par l'Etat

LA CONSOLIDATION

Master: Comptabilité Contrôle et Audit « C.C.A. » (Semestre 9)

- **Pr. NAIMI JAMAL EDDINE**

PLAN

Introduction

Chapitre1: Le périmètre de consolidation

Chapitre 2: Les retraitements au niveau des comptes individuels

Chapitre 3: La conversion des comptes des entreprises étrangères

Chapitre 4: Les opérations de consolidation

Chapitre 5: Entrée dans le périmètre de consolidation

Chapitre 6: Consolidation directe ou par paliers

Chapitre 7: La variation du périmètre de consolidation

Chapitre 8: Les états de synthèse consolidés

Chapitre 9: Etude de cas de synthèse « Groupe PRADO »

Conclusion

Bibliographie

Introduction

- Dans les économies modernes, les multinationales jouent un rôle dominant.
- A travers-elles, sont crées des groupes avec à leur tête une société mère qui contrôle, dirige et coordonne les intérêts stratégiques, économiques et financiers.

- Les motifs de création des groupes sont multiples:
  - ✓ Logique d'expansion au niveau international.
  - ✓ Logique de concentration et d'économie d'échelle.
  - ✓ Facilité de financement auprès des établissements de crédit.
  - ✓ Pool de trésorerie (centralisation) au sein des sociétés du groupe.
  - ✓ Division des risques entre les différentes filiales du groupe.
- Ces groupes reposent fréquemment sur une société mère qui joue un rôle exclusivement financier sous forme d'une holding ou une société de portefeuille.
- Ces sociétés mères gèrent les participations financières du groupe, consolide les comptes des sociétés du groupe, encaisse les dividendes et les frais de gestion, prend les décisions stratégiques et coordonne les activités des différentes filiales.

Reconnue par l'Etat

1.Le référentiel applicable:

- La loi 17-95 relative aux sociétés anonymes (art 143 & 144) constitue le cadre légal de la consolidation.
- La loi 38-05 relative aux comptes consolidés des entités publiques (art 1).
- La norme comptable applicable pour les comptes individuels de chaque filiale est celle du Code Général de la Normalisation Comptable «CNC» volume II.(Mj. 15 juillet 1999).
- Le choix est laissé aux groupes pour adopter soit le référentiel national édicté par le Conseil National de la Comptabilité (adopté le 26 mai 2005), soit les normes IFRS (Les normes IAS 27, 28, 31 met ensuite IFRS 10, 11, 12).
- Les comptes individuels des sociétés du groupe tiennent leur comptabilité selon le plan comptable au niveau national.
- Les comptes consolidés sont obligatoirement tenus selon la norme nationale de consolidation ou à défaut selon les normes IFRS.

Reconnue par l'Etat

2.La notion de groupe:

- La notion de groupe: Le groupe est constitué d'un ensemble d'entreprises dépendantes d'une société mère qui est à la tête du groupe.
- La société mère: Elle exerce un pouvoir de contrôle et de direction sous forme d'un contrôle exclusif conjoint ou sous influence notable.
- Ces trois formes du contrôle constituent les critères de base pour consolider l'ensemble des sociétés du groupe.
- Les opérations de consolidation sont essentiellement les retraitements, les éliminations et l'intégration des comptes des sociétés du groupe.
- Le processus de consolidation comporte cinq étapes:

1- Le recensement de portefeuille.
2- Le périmètre de consolidation.
3- Les retraitements des comptes individuels.
4- La consolidation des comptes.
5- Et l'établissement des états de synthèse consolidés.

Reconnue par l'Etat

3.Le périmètre de consolidation:

- Le périmètre est composé des sociétés de groupe dont les comptes doivent être consolidés.
- Lorsque la société mère exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable sur un ensemble de sociétés, celles-ci entrent dans le périmètre de consolidation.
- Les restrictions durables, les actions détenues en vue de leur cession ultérieure, la perte de contrôle ou d'influence constituent les critères essentiels d'exclusions du périmètre.
- Les critères prédominants de l'entrée et de sortie du périmètre sont respectivement la prise de contrôle et la perte de contrôle.

Reconnue par l'Etat

4.La notion de contrôle:

- Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en tirer des avantages économiques.
- Ce contrôle exclusif résulte d'une détention de la majorité de vote des droits de vote.
  (fraction du capital >50% ou >40% et aucun associé ne détient une fraction >30%)
- ou de la désignation de la majorité des droits
- ou de la désignation de la majorité des organes de direction et de gestion
- ou d'une influence dominante en vertu d'un contrat. (Loi 17.95 art. 143 & 144).

- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle par un nombre limité d'associés. Le contrôle conjoint résulte d'une exploitation en commun de l'activité de l'entreprise et d'un consentement des associés.

- L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. (Fraction > ou = à 20% des droits de vote).
- Cette influence résulte d'une représentation dans les organes de gestion et d'une participation aux décisions stratégiques.

Reconnue par l'Etat

5.La notion de contrôle unique:

- La norme IFRS 10 introduit une nouvelle notion de contrôle unique basée sur les faits et circonstances actuelles.

- Trois conditions doivent être réunis pour qu'il y ait contrôle:
  - ❖ Le pouvoir et la capacité de diriger,
  - ❖ L'exposition et le droit aux rendements variables (+ ou -),
  - ❖ La capacité de la société mère à exercer le pouvoir.

- Une entité ad hoc est une structure juridique distincte créée spécifiquement pour gérer des opérations pour le compte du groupe, son activité est totalement dédiée au groupe, elle est sous contrôle exclusif du groupe.

Reconnue par l'Etat

6.La notion de partenariat:

- Le partenariat nécessite un accord contractuel. (confère aux parties un contrôle conjoint)

- Le partenariat est soit une activité conjointe (coparticipants, joint-opérators)
  soit une coentreprise (Co entrepreneurs, joint-venture).

- Le véhicule distinct est une structure juridique distincte:
- Lorsqu'il n'y a pas de véhicule distinct, c'est une activité conjointe.
- Lorsqu'il existe un véhicule distinct, deux cas sont à envisager:

❖ Les parties n'ont des droits que sur l'actif net: c'est une coentreprise, (Co entrepreneurs, joint-venture).

❖ Les parties ont des droits sur les actifs et une contribution aux passifs: c'est une activité conjointe (coparticipants, joint-opérators) .

Reconnue par l'Etat

7.La notion de participation: l'influence notable

- **Le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles caractérise l'influence notable.**
- **La participation dans les entreprises associées se manifeste par la représentation dans les organes de gestion, par des transactions commerciales et techniques.**
- **La coentreprise (Co entrepreneurs, joint-venture) qui est une forme de partenariat adopte la méthode de la mise en équivalence. (Droit sur l'actif net de l'entreprise).**
- **La présomption (supposition) de 20% des droits de vote peut être réfutée si des situations de fait le justifient.**

8.Le pourcentage de droit de vote

- Le pourcentage de droits de vote correspond au cumul des droits de vote que possède la société mère dans les assemblées générales ordinaires à la clôture de l'exercice.

- Le pourcentage de droits de vote n'est pas le critère seul et essentiel pour présumer le contrôle.
- Des situations de fait (le pouvoir de nomination et de décisions… via droit ou via accord contractuel de décision…) peuvent déterminer le contrôle.

- Le décompte du droit de vote doit comprendre, outre les actions ordinaires, les actions dites de préférence et les droits de vote potentiels (le pouvoir de nomination et de décisions… via droit ou via accord contractuel de décision…).

Le % de droit de vote de SM -> F1 = D.V. SM dans F1 / Total D.V. F1

- Il y a rupture de la chaine de contrôle lorsque la société mère ne contrôle pas une société détenue indirectement.

- La loi 17.95 relative aux sociétés indique des fourchettes pour définir les filiales et les participations et pour déterminer le contrôle d'une société par une autre.

Reconnue par l'Etat

9.Les méthodes de consolidation

- **Les sociétés sous contrôle exclusif:** sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale.
- Cette méthode consiste à reprendre l'intégralité des actifs et passifs de la filiale (entreprise consolidée) en éliminant les titres correspondants (Entreprise consolidante).

- **Les sociétés sous contrôle conjoint:** sont intégrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Cette méthode consiste à reprendre la fraction des actifs et passifs correspondant aux intérêts de la société mère, en contrepartie on élimine les titres détenus.
  (Il n'y a pas de partage de capitaux propres avec les minoritaires)

- **Les sociétés sous influence notable** sont mises en équivalence.
- Cette méthode consiste à substituer à la valeur comptable des titres, la quote part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice).

Reconnue par l'Etat

10.Le pourcentage d'intérêt

- **Le pourcentage d'intérêt** correspond à la part du capital détenue par la société consolidante directement ou indirectement dans les entreprises du périmètre de consolidation.
  (Il peut être diffèrent du % de doit de vote ou de contrôle).

- **Le pourcentage d'intérêt** est utilisé essentiellement dans les opérations de retraitement, d'élimination et de partage des capitaux propres, du patrimoine des réserves, des résultats et des dividendes.

- Les titres à prendre en compte sont les actions souscrites et libérés, les actions à dividende prioritaire, les certificats d'investissement.
- Le pourcentage d'intérêt s'obtient en multipliant en cascade les pourcentages détenus tant qu'il y a un contrôle exclusif.

- Les pourcentages d'intérêts détenus indirectement par l'intermédiaire des sociétés sous contrôle conjoint ou influence notable ne sont pas décomptés.

Reconnue par l'Etat

Fiche 1: Le périmètre de C.

EXERCICE 1:

Enoncé :

- *Le portefeuille titres de SM dans les sociétés du groupe :*

1.1- SM → F_1 : 55%	F_1 → F_2 : 65%		
1.2- SM → F_1 :60%	F_1 → F_2 : 15%		
1.3- SM → F_1 : 20%	F_1 → F_2 : 60%		
1.4- SM → F_1 : 65%	SM → F_2 : 30%	F_1 → F_2 : 35%	F_2 → F_3 : 60%
1.5- SM → F_1 : 20%	SM → F_2 : 30%	F_2 → F_3 : 25%	F_1 → F_2 : 15%

- *Question : - Etablir l'organigramme des cinq cas prévus.*
  - Calculer les pourcentages de contrôle.

Reconnue par l'Etat

Fiche 1: Le périmètre de C.

CORRRIGE EXERCICE 1:

Enoncé :

- Le portefeuille titres de SM dans les sociétés du groupe :

1.1- S M → F_1 : 55%	F_1→ F_2 : 65%		
1.2- S M → F_1 :60%	F_1→ F_2 : 15%		
1.3- S M → F_1 : 20%	F_1→ F_2 : 60%		
1.4- S M → F_1 : 65%	S M → F_2 : 30%	F_1→ F_2 : 35%	F_2→F_3 : 60%
1.5- S M → F_1 : 20%	S M→ F_2 : 30%	F_2→F_3 : 25%	F_1→F_2 : 15%

- Question : - Etablir l'organigramme des cinq cas prévus.
  - Calculer les pourcentages de contrôle.

Solution :

1.1	S M → F_1 55%	S M→ F_2	65%
1.2	S M→ F_1 60%	S M→ F_2	15%
1.3	S M→ F_1 20%	S M→ F_2%	Rupture de chaîne.
1.4	S M→ F_1 65%	S M→ F_2 35%	+ 30% = 65% S M→F_3 = 60%.
1.5	S M→ F_1 20%	S M→ F_2 30%	S M→F_3 : rupture de chaine

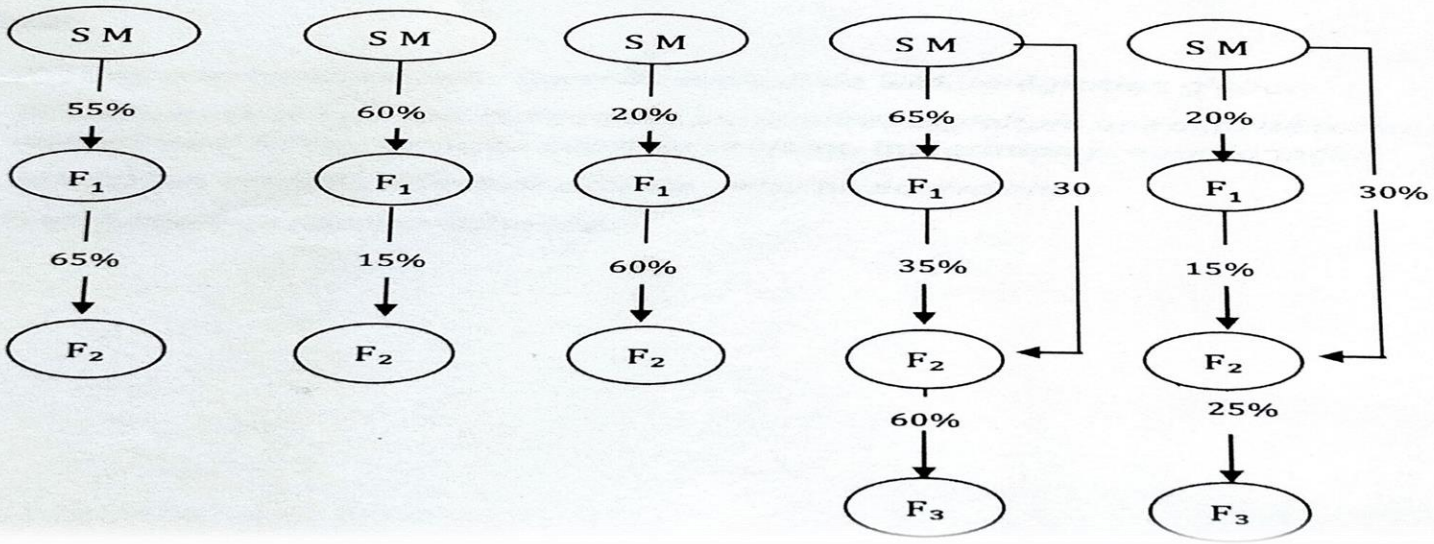

Fiche 1: Le périmètre de C.

EXERCICE 2:

Enoncé :

1- *SM a créé une SARL "ATH" détenue à 40% dont l'activité consiste à louer aux sociétés du groupe du matériel roulant. Le chiffre d'affaires de la société ATH est réalisé exclusivement avec le groupe. Les dirigeants de la SARL sont nommés par la société mère.*

2- *Une centrale d'achat "BHL" est détenue à 34% par S.M Un pacte d'actionnaires a été conclue pour une exploitation en commun avec deux autres groupes à hauteur de 33% chacun. Les apports en capital d'un montant de 5 millions de dirhams ont financé l'acquisition du hangar et des équipements.*

3- *Une société anonyme "PRADO" est détenue à 42% par S.M laquelle siège au conseil d'administration, participe aux décisions stratégiques mais ne possède pas la majorité ni dans les organes de gestion, ni dans les assemblées générales.*

4- *La société "DOHA" est détenue à 20%. Le groupe S.M ne siège pas au conseil d'administration, ne participe pas aux décisions stratégiques et n'effectue aucune transaction avec la société "DOHA".*

- *Question : type de contrôle et méthodes de consolidation.*

Fiche 1: Le périmètre de C.

CORRRIGE EXERCICE 2:

Enoncé :

1- SM a créé une SARL "ATH" détenue à 40% dont l'activité consiste à louer aux sociétés du groupe du matériel roulant. Le chiffre d'affaires de la société ATH est réalisé exclusivement avec le groupe. Les dirigeants de la SARL sont nommés par la société mère.

2- Une centrale d'achat "BHL" est détenue à 34% par S.M Un pacte d'actionnaires a été conclue pour une exploitation en commun avec deux autres groupes à hauteur de 33% chacun. Les apports en capital d'un montant de 5 millions de dirhams ont financé l'acquisition du hangar et des équipements.

3- Une société anonyme "PRADO" est détenue à 42% par S.M laquelle siège au conseil d'administration, participe aux décisions stratégiques mais ne possède pas la majorité ni dans les organes de gestion, ni dans les assemblées générales.

4- La société "DOHA" est détenue à 20%. Le groupe S.M ne siège pas au conseil d'administration, ne participe pas aux décisions stratégiques et n'effectue aucune transaction avec la société "DOHA".

- Question : type de contrôle et méthodes de consolidation.

Solution :

1- ATH est une entité ad hoc : Contrôle exclusif de S.M. Intégration globale.

2- BHL est une entité ad hoc dédiée à des partenaires exploitant une activité commune appartenant à trois groupes Contrôle conjoint. Intégration proportionnelle

3- PRADO S.A est sous influence notable. Mise en équivalence.

4- Hors périmètre aucune influence.

Fiche 1: Le périmètre de C.

EXERCICE 3:

Enoncé :

La société mère ALPHA Holding détient les participations suivantes : 65% du capital de la société F_1, 75% du capital de la société F_2 et 35% dans F_4-La société F_1 détient 33,33% de F_3. On vous informe que les titres de société F_2 ont été acquises le 1.06 n en vue de les céder au cours du 1er semestre n+1 –On vous informe également que la société F_3 est dirigée d'un commun accord avec deux autres groupes dans le cadre de l'exploitation d'une activité commune.

Questions :

1. *établir l'organigramme du groupe.*
2. *déterminer les pourcentages d'intérêt et de contrôle.*
3. *précisez le type ou la forme de contrôle.*
4. *déterminez les méthodes de consolidation.*

N.B : Il n'y a pas d'actions de préférence.

Reconnue par l'Etat

Fiche 1: Le périmètre de C.

CORRRIGE EXERCICE 3:

Enoncé :

La société mère ALPHA Holding détient les participations suivantes : 65% du capital de la société F_1, 75% du capital de la société F_2 et 35% dans F_4-La société F_1 détient 33,33% de F_3. On vous informe que les titres de société F_2 ont été acquises le 1.06 n en vue de les céder au cours du 1er semestre n+1 –On vous informe également que la société F_3 est dirigée d'un commun accord avec deux autres groupes dans le cadre de l'exploitation d'une activité commune.

Questions :

1. *établir l'organigramme du groupe.*
2. *déterminer les pourcentages d'intérêt et de contrôle.*
3. *précisez le type ou la forme de contrôle.*
4. *déterminez les méthodes de consolidation.*

N.B : Il n'y a pas d'actions de préférence.

Solution :

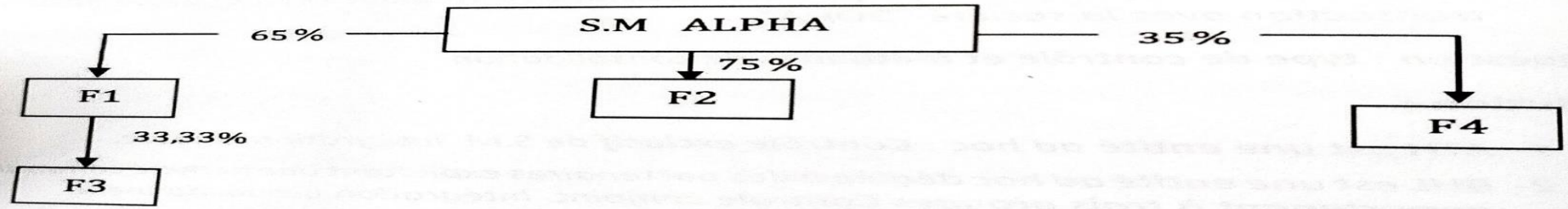

Liaisons	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Type ou forme	Méthodes
SM ----------► F1	65	65	Contrôle exclusif	Intégration globale
SM ----------► F2	75	75	Exclue	Hors périmètre
SM ----------► F3	21,66 (1)	33,33	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SM ----------► F4	35%	35%	Influence notable	Mise en équivalence.

(1) 0,65 X 0,3333

Fiche 1: Le périmètre de C.

EXERCICE 4:

Enoncé :

- On vous communique le portefeuille de titres de SIGMA Holding et on vous demande d'établir l'organigramme du groupe ; de calculer les pourcentages d'intérêt et de contrôle et de déterminer les types et les méthodes de consolidation.

PORTEFEUILLE TITRES			%
- SIGMA	→	LINA	65
- SIGMA	→	MORANE	57
- SIGMA	→	ATH	60
- SIGMA	→	DORIA	55
- ATH	→	RESO	30
- RESO	→	MORANE	05
- DORIA	→	PRODEC	25
- LINA	→	MORANE	25
- MORANE	→	PRODEC	35
- DORIA	→	BORIS	30

Informations complémentaires

1. *RESO est une filiale commune de gestion dont le contrôle est assuré conjointement avec deux autres groupes.*
2. *25% du capital de la société LINA est constitué d'actions de préférence à vote double son capital est composé de 10 000 actions.*
3. *SIGMA ne détient pas d'actions de préférence.*

Fiche 1: Le périmètre de C.

CORRRIGE EXERCICE 4:

Solution :

1. Organigramme du groupe SIGMA

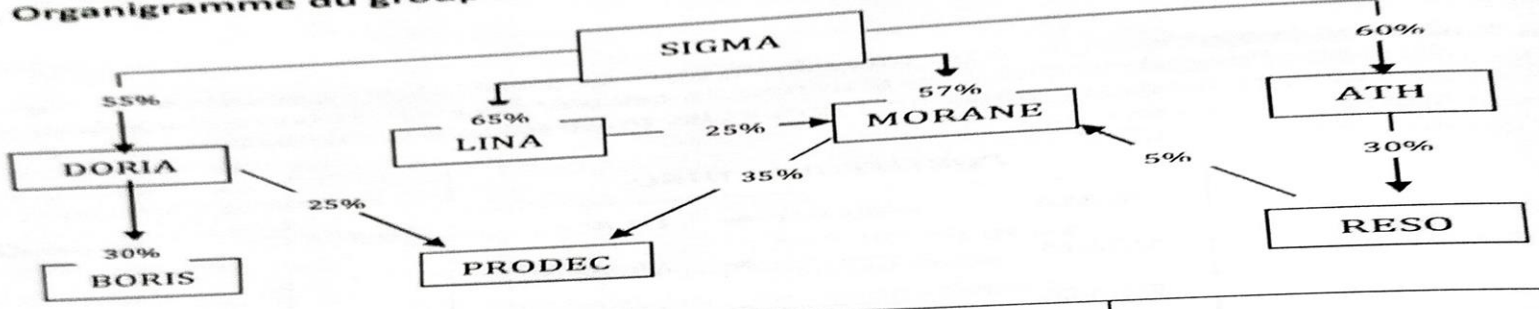

Réf	Liaison SIGMA sur	% d'intérêt	% de contrôle	Types	Méthodes
1	DORIA	55,00	55,00	Contrôle exclusif	Intégration globale
2	LINA	65,00	52,00	Contrôle exclusif	Intégration globale
3	MORANE	73,25	82,00	Contrôle exclusif	Intégration globale
4	ATH	60,00	60,00	Contrôle exclusif	Intégration globale
5	BORIS	16,50	30,00	Influence notable	Mise en équivalence
6	PRODEC	39,38	60,00	Contrôle exclusif	Intégration globale
7	RESO	18,00	30,00	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle

Annotations :

(2) Pourcentage de contrôle 6500 actions / 10 000 actions + 2 500 actions = 6 500 / 12 500 = 52%

(3) Pourcentage d'intérêt (65% X 25%) + 57% = 73,25%, ne pas tenir compte des 5% de RESO.

(7) Pourcentage de contrôle : rupture de chaîne de RESO à morane

(5) BORIS 55% X 30% = 16,50%

(6) PRODEC (55% X 25%) + (73,25% X 35%) = 39,38%

Reconnue par l'Etat

Fiche 1: Le périmètre de C.

EXERCICE 5:

Enoncé :

1- Le contrôle exclusif est-il systématique lorsque la société mère détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote?

2- Une régie de distribution d'eau a été privatisée par l'ETAT qui a conservé un droit contractuel de privilège l'autorisant, en cas d'atteinte à l'intérêt national, de remplacer le conseil d'administration par des représentants de l'ETAT.

3- La sucrerie ABC est soumise au contrôle de l'ETAT pour la fixation du prix unitaire plancher du sucre.

4- La société ABC détient 40% des droits de vote de la société F_1.

Les 60% des droits de vote restants sont détenus par des actionnaires qui n'ont pas organisé leurs intérêts en vue de disposer des droits de vote majoritaires.

5- La société ATH détient 45% des droits de vote de la société F_2. ATH a conclu un accord avec l'organisme de crédit WB également actionnaire de F_2 à hauteur de 20%. Ce pacte d'actionnaires prévoit un vote consensuel entre ATH et WB

Fiche 1: Le périmètre de C.

CORRRIGE EXERCICE 5:

Enoncé :

1- Le contrôle exclusif est-il systématique lorsque la société mère détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote?

2- Une régie de distribution d'eau a été privatisée par l'ETAT qui a conservé un droit contractuel de privilège l'autorisant, en cas d'atteinte à l'intérêt national, de remplacer le conseil d'administration par des représentants de l'ETAT.

3- La sucrerie ABC est soumise au contrôle de l'ETAT pour la fixation du prix unitaire plancher du sucre.

4- La société ABC détient 40% des droits de vote de la société F_1.

Les 60% des droits de vote restants sont détenus par des actionnaires qui n'ont pas organisé leurs intérêts en vue de disposer des droits de vote majoritaires.

5- La société ATH détient 45% des droits de vote de la société F_2. ATH a conclu un accord avec l'organisme de crédit WB également actionnaire de F_2 à hauteur de 20%. Ce pacte d'actionnaires prévoit un vote consensuel entre ATH et WB.

Solution :

1- Non, il existe une présomption de contrôle exclusif à partir de ce seuil. Cette présomption peut être réfutée si la société mère ne détient pas le contrôle en termes de capacité de diriger, de nommer, de révoquer.

2- Le droit de privilège de l'ETAT ne lui donne pas la capacité de diriger et de contrôler les activités opérationnelles et stratégiques. Le contrôle exclusif sera exercé par les propriétaires de l'entreprise qui dirigent la régie de distribution.

3- Le contrôle des prix par l'ETAT ne remet pas en cause le contrôle exclusif par les dirigeants de la sucrerie.

4- Cette situation permet à ABC de nommer la majorité des membres administrateurs et dirigeants et détient le contrôle exclusif de fait de F_1.

5- L'accord entre ATH et WB permet uniquement d'avoir la majorité des droits de vote. Seule ATH contrôle F_2.

Reconnue par l'Etat

Fiche 1: Le périmètre de C.

EXERCICE 6:

Enoncé :

- *SM détient directement 35% dans E_4.*
- *SM détient 30% de C_1 en contrôle conjoint avec deux autres groupes.*
- *SM détient également 70% de F_2 en contrôle exclusif.*
- *SM détient 20% de A_3 en influence notable.*
- *C_1 détient 24% de E_4.*
- *A_3 détient 28% de E_4.*
- *F_2 détient 10% de E_4.*

Question : Quel est le pourcentage d'intérêt de SM dans E_4 ?

CORRRIGE EXERCICE 6:

Solution :

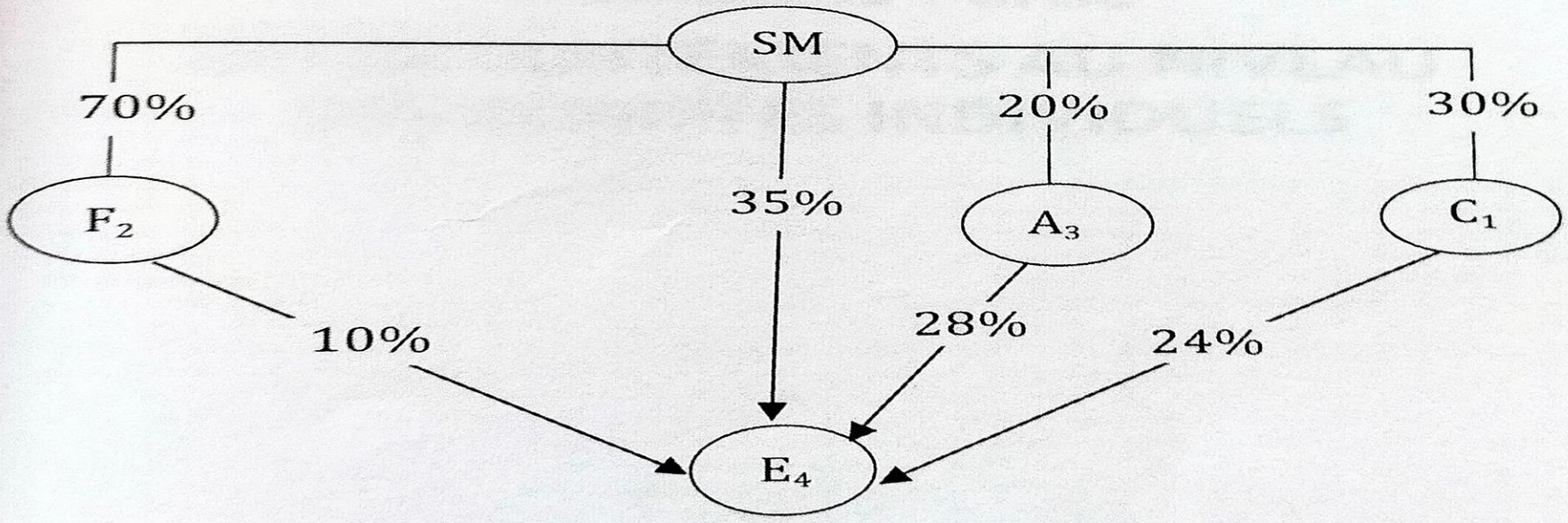

Le pourcentage d'intérêt de SM → A_4 est de 35% + (70% X 10%) = 42% - les détentions indirectes sur C_1 et A_3 ne sont pas pris en compte – ces deux sociétés ne sont pas sous contrôle exclusif de la société mère.

Reconnue par l'Etat

1. Les retraitements dans les comptes individuels

- **Les retraitements des comptes** ont pour objet d'harmoniser les comptes individuels des sociétés consolidées à ceux du groupe. (Les règles d'évaluation et de présentations des comptes).

- Les comptes consolidés sont établis conformément aux règles des comptes adoptées par le groupe. Ces règles convergent le plus souvent vers **les normes IFRS.**

- Les normes nationales n'imposent pas de méthodes homogènes mais **considèrent certaines méthodes comme préférentielles.**

- **Les méthodes préférentielles** sont listées par les normes IFRS et non pas par les normes nationales.
- La technique de consolidation par les soldes est la plus usitée.

- La correction au bilan s'effectue au niveau du **compte de résultat** et au niveau des **comptes de réserves.**

Reconnue par l'Etat

2. La notion d'impôt différé

- **Notion d'impôt:**
- **L'impôt exigible** est le montant de l'impôt à payer à l' échéance. (exigé par l'administration fiscale)
- C'est **une dette** enregistrée au passif du bilan.

- **L'impôt différé**: Lorsque des différences issues de retraitements sont comptabilisées, il en résulte des impôts différés. (différences temporaires source d'imposition future).

- **Une différence temporaire** apparait dès lors que la base fiscale est différente de la base comptable.
- **Les comptes des réserves** seront utilisés pour retraiter les exercices antérieurs, et **le compte résultat** pour retraiter l'exercice en cours.

- **La valeur fiscale d'un actif ou passif** est la valeur attribuable par l'administration fiscale pour la détermination des résultats fiscaux futures.
- **La valeur comptable d'actif ou d'un passif** est la valeur qui sera inscrite au bilan consolidé après prise en compte de tous les retraitements, ajustements et éliminations.

Reconnue par l'Etat

3. Les coûts des prestations de retraite

- **Le coût des prestations de retraite** comprennent les indemnités de départ à la retraite, les prestations de prévoyance sociale au bénéfice du personnel actif et retraité.

- Dans les comptes consolidés, **les engagements de retraite** sont provisionnés au passif du bilan en contrepartie d'une dotation d'exploitation constatée dans les résultats. (Méthodes préférentielles préconisées par les normes nationales et les normes IFRS).

- **Les engagements** sont évalués selon des hypothèses actuarielles telles que le taux de mortalité, le degré d'ancienneté, la date de départ à la retraite…

- **Le taux d'actualisation** est fixé en référence à un taux de placement sans risque.

- **Les engagements de retraite** sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique « Provisions pour retraites » et au niveau des comptes de gestion dans les dotations aux provisions.

Reconnue par l'Etat

4. Les contrats du crédit-bail

- **Le crédit-bail** est un moyen de financement des immobilisations, donne à l'utilisateur du bien:

✓ D'une part, un droit de jouissance,

✓ D'autre part, la possibilité d'acquérir le bien concerné en fin de contrat moyennant le paiement du prix convenu.

✓ Les sommes versées par l'utilisateur du bien avant qu'il n'en devienne propriétaire sont dénommées « redevances » ou « loyers ».

- Dans **les comptes individuels**: Les redevances du contrat de crédit-bail sont assimilées à des loyers constatés dans les charges de l'exercice.
- Dans **le bilan consolidé**: Le contrat est assimilé à une acquisition financée par un emprunt: Le bien est immobilisé à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette d'emprunt au passif du bilan.
- Dans **les comptes résultats consolidés**: La redevance de crédit-bail est ventilée en:

❖ Dotation aux amortissements économiques.

❖ Charge d'intérêt généré par l'emprunt.

Reconnue par l'Etat

5. Le lease-back: Les retraitements de la plus value de cession bail

- **L'opération de cession bail** dénommée **lease-back** (technique de crédit) comporte deux transactions simultanées: **1- La cession** d'une immobilisation et **2-** Un **contrat de crédit-bail**.

- **L'opération de cession** se traduit **par un retrait du bilan** de l'immobilisation en contrepartie d'un prix de cession.
- **L'opération de crédit-bail** se traduit par **des redevances** sur une longue période.

- **La plus-value** dégagée au passif du bilan est étalée sur la durée de l'emprunt.
  (au compte: **produits constatés d'avance**).

- **Un impôt différé actif** est constaté, il correspond à la partie de la plus value qui sera étalée sur les exercices futurs.

Reconnue par l'Etat

6. Les retraitements au niveau de la prime de remboursement et les frais d'émission d'un emprunt obligataire

- **La prime de remboursement** est la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'émission.
- Dans les comptes consolidés, la prime est étalée sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.
- La prime de remboursement est inscrite dans les valeurs dans le compte: **2130 Prime de remboursement des obligations.**

- **L'étalement constant par fractions égales** n'est pas autorisé pour les primes de remboursement au niveau des comptes consolidés.

- **Les frais d'émission** des emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt.
- En cas d'étalement ces frais sont classés dans les charges à repartir dans le compte: **2125 frais d'émission des emprunts.**

- **La méthode du taux d'intérêt effectif** est la seule méthode autorisée en normes IFRS.

Reconnue par l'Etat

7. Les retraitements des écarts de conversion actif et passif

- **Les créances et dettes converties** et inscrites sur la base du dernier cours de change à la date d'inventaire. Les différences entre la valeur d'entrée et la valeur d'inventaire sont inscrites dans les écarts de conversion Actif ou Passif.

- Dans les comptes individuels, **les gains latents** ne sont pas constatés dans les résultats, et sont enregistrés dans le compte de transition écart de conversion passif.
- **Les pertes latentes** sont comptabilisées sous formes de provisions pour pertes de change. (charges financières).
- Dans les comptes consolidés, les écarts sont rapportés au résultat. (dans les charges et les produits financiers de l'exercice).

- **Il n'y a pas d'impôt différé**, la base comptable est égale à la base fiscale.
- Dans les comptes individuels, l'écart de conversion Passif est imposable, l'écart de conversion Actif est déductible et la provision doit être réintégrée.

Reconnue par l'Etat

8. Les retraitements relatifs aux contrats à long terme.

- **Un contrat à long terme** est un contrat portant sur la réalisation d'un bien ou d'un service dont l'exécution s'étale sur plusieurs exercices.

- Au niveau des comptes individuels **la méthode de l'achèvement** (comptabilisation du CA réalisé après achèvement des travaux) demeure la règle générale.

- **La méthode de l'avancement** (comptabilisation du CA partiel au fur et à mesure de l'avancement du contrat) est une option à mentionner dans les annexes.

- Au niveau des comptes consolidés, la méthode à l'avancement est obligatoire.

- Elle est considérée comme une méthode préférentielle par les normes de consolidation.

Reconnue par l'Etat

9. L'incidence des réévaluations.

- **L'écart de réévaluation** (différence entre valeur réévalué et valeur comptable) est inscrit dans les capitaux propres dans les comptes individuels.
  (poste **113: écart de réévaluation**)

- Dans les comptes consolidés, le groupe peut décider soit **d'éliminer l'incidence de la réévaluation** (de l'ensemble des immobilisations de l'entreprise) soit de **l'étendre à l'ensemble des entités du groupe.**

- Si le groupe **étend la réévaluation à l'ensemble des entités du groupe**, elle doit être effectuée selon des méthodes uniformes.

- Si le groupe décide d'éliminer l'incidence de la réévaluation, il faut **constater l'impôt différé** lié à l'élimination de l'écart.

10. L'incidence de la législation fiscale: l'amortissement dérogatoire.

- **Les amortissements dérogatoires** sont des amortissements qui ne correspondent pas à l'objet normal d'un amortissement pour dépréciation.

- **L'amortissement dérogatoire** est comptabilisé dans les comptes individuels en vertu de dispositions fiscales nationales. (assimilés à des provisions règlementées et sont inscrits au bilan dans les capitaux propres assimilées).
- **L'amortissement dérogatoire = Amortissement fiscal - Amortissement économique**
  (dotation ou reprise) (dotation non courante) (dotation normale d'exploitation)

- **Comptabilisation:**
- **65941:** D.N.C pour amortissements dérogatoires.
- **75941:** Reprise sur amortissements dérogatoires.
- **1351:** Provisions pour amortissements dérogatoires.

- **L'incidence de la législation fiscale** doit être éliminée au niveau des comptes consolidés.
- Cette annulation au niveau du bilan et des comptes de gestion génère un impôt différé.

Reconnue par l'Etat

Fiche 2: Les retraitements au niveau des comptes individuels

Exercice 1

Enoncé :

Un matériel acquis en n-2 pour une valeur d'entrée de 4 000 kdhs a été amorti dans les comptes individuels à hauteur de 2 200 kdhs au 31-12-n. Dans les comptes consolidés, ce matériel est amorti à hauteur de 1 600 kdhs. IS = 30%

Question : déterminez l'impôt différé.

Reconnue par l'Etat

Corrige de l'exercice 1

Fiche 2: Les retraitements au niveau des comptes individuels

Enoncé :

Un matériel acquis en n-2 pour une valeur d'entrée de 4 000 kdhs a été amorti dans les comptes individuels à hauteur de 2 200 kdhs au 31-12-n. Dans les comptes consolidés, ce matériel est amorti à hauteur de 1 600 kdhs. IS = 30%

Question : déterminez l'impôt différé.

Solution :

- Base fiscale comptes individuels..... 4 000 – 2 200 = VCN = 1 800
- Base comptable comptes consolidés.....4 000 – 1 600 = VCN = 2 400
- Différence temporaire.....2 400 – 1 800 = 600
- Impôt différé passif au bilan.....600 X 30% = 180
- Supplément d'IS dans le compte résultat.....180

Reconnue par l'Etat

Fiche 2: Les retraitements au niveau des comptes individuels

Exercice 2

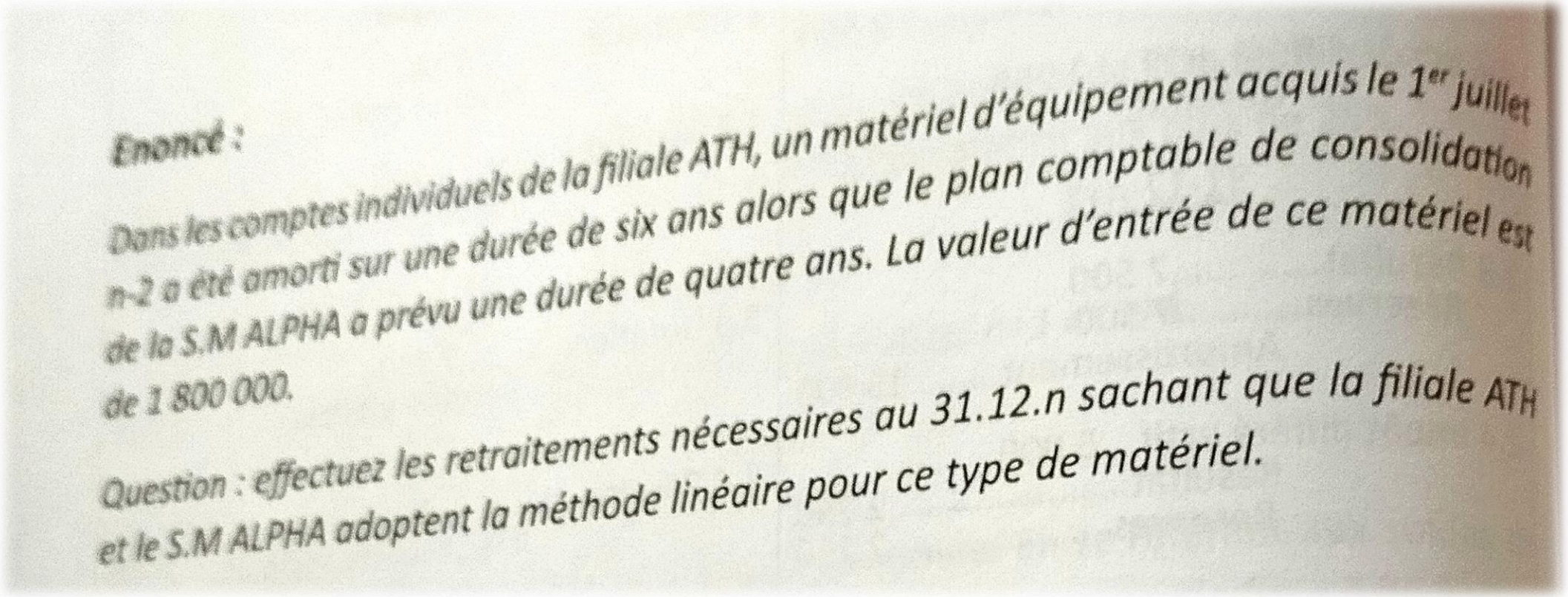

Enoncé :

Dans les comptes individuels de la filiale ATH, un matériel d'équipement acquis le 1er juillet n-2 a été amorti sur une durée de six ans alors que le plan comptable de consolidation de la S.M ALPHA a prévu une durée de quatre ans. La valeur d'entrée de ce matériel est de 1 800 000.

Question : effectuez les retraitements nécessaires au 31.12.n sachant que la filiale ATH et le S.M ALPHA adoptent la méthode linéaire pour ce type de matériel.

Reconnue par l'Etat

Fiche 2: Les retraitements au niveau des comptes individuels

Corrige de l'exercice 2

Enoncé :

Dans les comptes individuels de la filiale ATH, un matériel d'équipement acquis le 1er juillet n-2 a été amorti sur une durée de six ans alors que le plan comptable de consolidation de la S.M ALPHA a prévu une durée de quatre ans. La valeur d'entrée de ce matériel est de 1 800 000.

Question : effectuez les retraitements nécessaires au 31.12.n sachant que la filiale ATH et le S.M ALPHA adoptent la méthode linéaire pour ce type de matériel.

Solution :

1. Plan d'amortissement :

Période	Amortissement ATH	Amortissement S.M ALPHA	Ecart	Impôt différé
Fin n-2	150 000	225 000	+75 000	22 500
Fin n-1	300 000 (1)	450 000 (2)	+150 000	45 000
Fin n	300 000	450 000	+150 000	45 000

(1) 1 800 000 x $\frac{1}{6}$ (2) 1 800 000 x $\frac{1}{4}$

2. Au niveau du bilan au 31.12.n :

Réserve ATH.....	225 000 (3)	
Résultat ATH.....	150 000	
Amortissement ATH.....		375 000

(3) 75 000 + 150 000 n-2 et n-1

Impôt différé Actif.....	112 500 (4)	
Réserve ATH.....		67 500 (5)
Résultat ATH.....		45 000

(4) (75 000 + 150 000 + 150 000) 30%

(5) 22 500 + 45 000 n-2 et n-1

3. Au niveau des comptes de gestion :

Dotations aux amortissements.....	150 000	
Résultat global.....		150 000

Résultat global.....	45 000	
Impôt sur les résultats.....		45 000

Reconnue par l'Etat

Fiche 2: Les retraitements au niveau des comptes individuels

Exercice 3

Enoncé :

- La société ABC prévoit le versement d'une indemnité évaluée à 1,5% du dernier salaire annuel par année d'ancienneté, seuls les salariés présents dans l'entreprise au moment de leur départ à la retraite percevront cette indemnité.
- Les éléments de salaires de monsieur R.H au 31-12-n se présentent comme suit :
  - *Salaire brut annuel y compris les charges sociales : 22 000*
  - *Probabilité de départ avant l'âge de la retraite.....35%*
  - *Taux d'augmentation des salaires.....1%*
  - *Taux d'actualisation.....2%*
  - *Ancienneté.....10 ans*
  - *Date de départ à la retraite.....31-12-n+15*
- Question une : Calculez le montant de l'engagement de retraite au 31-12-n.
- Question deux : Constatez les écritures de retraitements de l'engagement de retraite au 31-12-n tout en sachant que le montant de l'engagement au 31.12.n-1 *s'élevait à 1 600, taux de l'IS = 30%.*

Reconnue par l'Etat

Fiche 2: Les retraitements au niveau des comptes individuels

Corrige de l'exercice 3

Enoncé :

- La société ABC prévoit le versement d'une indemnité évaluée à 1,5% du dernier salaire annuel par année d'ancienneté, seuls les salariés présents dans l'entreprise au moment de leur départ à la retraite percevront cette indemnité.
- Les éléments de salaires de monsieur R.H au 31-12-n se présentent comme suit :
  - *Salaire brut annuel y compris les charges sociales : 22 000*
  - *Probabilité de départ avant l'âge de la retraite.....35%*
  - *Taux d'augmentation des salaires.....1%*
  - *Taux d'actualisation.....2%*
  - *Ancienneté.....10 ans*
  - *Date de départ à la retraite.....31-12-n+15*
- Question une : Calculez le montant de l'engagement de retraite au 31-12-n.
- Question deux : Constatez les écritures de retraitements de l'engagement de retraite au 31-12-n tout en sachant que le montant de l'engagement au 31.12.n-1 *s'élevait à 1 600, taux de l'IS = 30%.*

Solution :

- Question une :
  - ⇨ Indemnité à verser au 31-12-n+15 = 22 000 X 1,5% X 10 ans X $(1,01)^{15}$ = 3 831
  - ⇨ Actualisation au 31-12-n = 3 831 $(1,02)^{-15}$ = 2 846
  - ⇨ Probabilité que Monsieur RH soit présent à la date de départ à la retraite est de 100% – 35% = 65%
  - ⇨ Le montant de l'engagement de retraite au 31-12-n = 2 846 X 65% = 1 850

- Question deux :

Comptes de bilan au 31-12-n	Comptes de gestion au 31-12-n
• Report à nouveau.....1 600	• Dotation aux provisions.....250
Résultat.....250 (1)	Résultat global.....250
Provision pour engagement.....1 850 de retraite	
(1) 1 850 – 1 600	
• Impôt différé actif.....555 (2)	• Résultat global.....75
Report à nouveau.....480	Impôt sur le résultat.....75 (3)
Résultat.....75	(3) 250 X 30%
(2) 1 850 X 30%	

Fiche 2: Les retraitements au niveau des comptes individuels

Exercice 4

Enoncé :

La société ALPHA a constaté dans l'exercice n-1 des dépenses de promotion dans les charges à répartir pour un montant de 140 000, et à décider de les étaler sur 5 ans. Les procédures du groupe prévoient l'enregistrement de ces dépenses dans l'exercice de leur consommation.

Question : Procédez aux écritures de retraitement au 31.12.n.

Reconnue par l'Etat

Fiche 2: Les retraitements au niveau des comptes individuels

Corrige de l'exercice 4

Enoncé :

La société ALPHA a constaté dans l'exercice n-1 des dépenses de promotion dans l[e] charges à répartir pour un montant de 140 000, et à décider de les étaler sur 5 ans. L[a] procédures du groupe prévoient l'enregistrement de ces dépenses dans l'exercice de leu[r] consommation.

Question : Procédez aux écritures de retraitement au 31.12.n.

Solution :

⇨ Au niveau du bilan au 31.12.n

Il convient d'annuler les charges à répartir et les amortissements correspondants et constater l'impôt différé correspondant.

1. Annulation des charges à répartir

Réserves ALPHA	140 000	
Charges à répartir		140 000

2. Impôt différé correspondant

Impôt différé actif	42 000 (1)	
Réserves ALPHA		42 000

3. Annulation des amortissements

Amortissement charges à répartir	56 000 (2)	
Résultat ALPHA		28 000
Réserves ALPHA.....		28 000

4. Impôt différé correspondant

Résultat ALPHA	8 400	
Réserves ALPHA.....	8 400	
Impôt différé passif.....		16 800 (3)

0 000 X 30%

(2) 140 000 X 1/5e X 2

(3) 56 000 X 30%

⇨ Au niveau des comptes de gestion au 31.12.n

Il convient d'annuler les dotations aux amortissements et constater l'impôt correspondant.

3.2. Annulation des dotations

Résultatglobal.....	28 000	
Dotation aux amortissements.....		28 000

3.3. Impôt correspondant

Impôt sur les bénéfices.....	8 400	
Résultat global.....		8 400

Reconnue par l'Etat

Fiche 2: Les retraitements au niveau des comptes individuels

Exercice 5

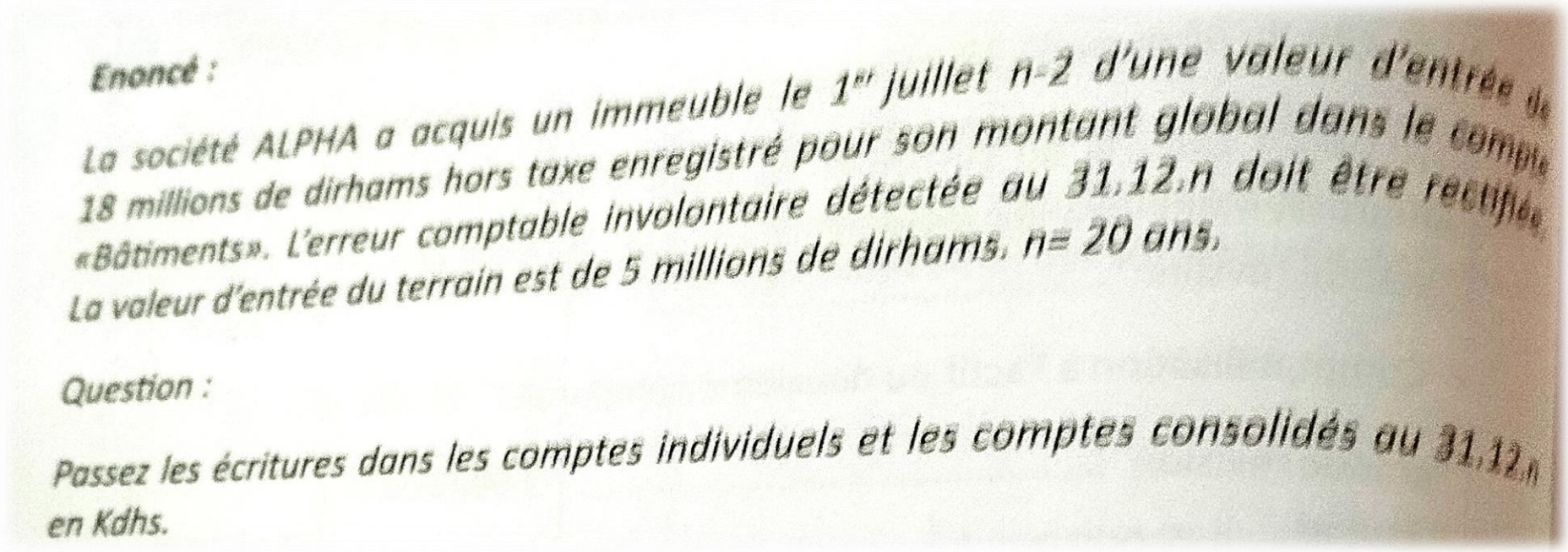

Enoncé :

La société ALPHA a acquis un immeuble le 1er juillet n-2 d'une valeur d'entrée de 18 millions de dirhams hors taxe enregistré pour son montant global dans le compte «Bâtiments». L'erreur comptable involontaire détectée au 31.12.n doit être rectifiée. La valeur d'entrée du terrain est de 5 millions de dirhams. n= 20 ans.

Question :

Passez les écritures dans les comptes individuels et les comptes consolidés au 31.12.n en Kdhs.

Reconnue par l'Etat

Fiche 2: Les retraitements au niveau des comptes individuels

Corrige de l'exercice 5

Enoncé :

La société ALPHA a acquis un immeuble le 1er juillet n-2 d'une valeur d'entrée de 18 millions de dirhams hors taxe enregistré pour son montant global dans le compte «Bâtiments». L'erreur comptable involontaire détectée au 31.12.n doit être rectifiée. La valeur d'entrée du terrain est de 5 millions de dirhams, n= 20 ans.

Question :

Passez les écritures dans les comptes individuels et les comptes consolidés au 31.12.n en Kdhs.

Solution :

1. Ecritures dans les comptes individuels au 31.12.n

1.1. Reclassement de terrain

2313	Terrain bâti.....		5 000	
2321	Bâtiment.....			5 000

1.2. Annulation des amortissements comptabilisés à tort

28321	Amortissement des bâtiments.....		625 (1)	
61932	DEA des constructions.....			250 (2)
71981	Reprise sur amortissements des exercices antérieurs.....			375 (3)

(1) 5 000 X 1/20e X 2,5 (2) 5 000 X 1/20e (3) 5 000 X 1/20e X 1,5

- Commentaires : Les corrections portant sur des erreurs commises dans les exercices précédents sont rectifiées dans l'exercice au cours duquel elles sont révélées. La correction est effectuée dans l'exercice n.

Le compte 7198 reprise sur amortissements est utilisé pour annuler les amortissements des exercices n-2 et n-1 et le compte 6193 pour corriger la dotation de l'exercice n.

2. Retraitement au niveau des comptes consolidés au 31.12.n

La société ALPHA doit procéder à un retraitement rétrospectif des erreurs des exercices antérieurs en rectifiant le compte Report à nouveau issu du bilan d'ouverture.

2.1. Au niveau du bilan au 31.12.n

Résultat ALPHA		262,50 (4)	
Impôt différé actif		112,50 (5)	
Report à nouveau.....			375,00

(4) 375 X 70% (5) 375 X 30%

2.2. au niveau des comptes de gestion au 31.12.n

Reprise sur amortissement.....	375,00	
Résultat global.....		262,50
Impôt sur les bénéfices.....		112,50

⇨ L'annulation de la reprise d'amortissement génère une économie d'impôt sous forme d'impôt différé actif.

⇨ Il n'y a pas de retraitement de la dotation de l'exercice n d'un montant de 250, correctement rectifiée dans les comptes individuels.

1. La monnaie de fonctionnement.

- **La monnaie locale** est la monnaie avec laquelle la société étrangère tient ses comptes individuels.
- **La monnaie de fonctionnement** est la monnaie avec laquelle la société étrangère effectue ses transactions.
- Lorsque la société étrangère **dépend** de la société mère, la monnaie de fonctionnement est celle de la société mère.
- Lorsque la société étrangère est **autonome**, la monnaie de fonctionnement se confond avec la monnaie locale.
- On applique la méthode du cours historique lorsqu'il y a un passage de la monnaie locale à la monnaie de fonctionnement.
- On applique la méthode du cours de clôture lorsqu'il y a un passage de la monnaie de fonctionnement a celle de la société mère.

Reconnue par l'Etat

2. La méthode du cours historique.

- **La méthode du cours historique**:

✓ **Utilité:** conversion de la monnaie locale à la monnaie de fonctionnement.

✓ **Eléments non monétaires:** Cours historique (capitaux propres, immobilisations…)

✓ **Eléments monétaires:**

- Créances et dettes, disponibilités -------> Cours de clôture.
- Y compris les provisions pour risques et charges assimilées à des dettes probables.

✓ **Produits et charges:** Cours moyen de la période.

✓ **Amortissement et provisions:** Cours historique des éléments d'actifs concernés.

✓ **Résultats et réserves:** Cours moyen de la période.

Reconnue par l'Etat

3. La méthode du cours de clôture.

- **La méthode du cours de clôture**:

✓ **Utilité:** Passage de la monnaie de fonctionnement à la monnaie de la société mère.

✓ **Eléments non monétaires:** Cours de clôture.

✓ **Eléments monétaires:** Cours de clôture.

- **Exceptions**:

✓ **Cours historiques:** capitaux propres.

✓ **Cours moyen de la période:** Produits et charges.

✓ **Cours moyen de la période:** Dotations aux amortissements et aux provisions.

Reconnue par l'Etat

4. Les techniques de conversion des comptes de bilan et des comptes de gestion.

Les écarts de conversion cours historique:

- ✓ A inscrire dans **le compte résultat financier consolidé**.
- ✓ Dans **la méthode du cours historique** on procède en 1er lieu à **la conversion des postes du bilan**.
- ✓ Dans **la méthode du cours de clôture** on procède en 1er lieu à **la conversion des comptes de gestion**.

Les écarts de conversion cours de clôture:

- ✓ A inscrire dans les capitaux propres: La part du groupe & la part des minoritaires.

Reconnue par l'Etat

5. Entreprises étrangères à forte inflation.

- Les caractéristiques d'une **forte inflation** sont énoncées par la norme de consolidation ce sont essentiellement les transactions qui tiennent compte de la perte du pouvoir d'achat.
- **La monnaie locale de l'entreprise étrangère à forte inflation**, ne peut pas servir de monnaie de fonctionnement.
- L'entreprise étrangère dépendante suit les règles de conversion du cours historique.
- L'entreprise étrangère autonome a le choix entre les deux méthodes.
- **Les écarts de conversion** sont rapportés soit au **résultat** soit aux capitaux propres.

Fiche 3: La monnaie de fonctionnement.

Exercice 1

Enoncé :

- *La société mère AZM tient ses comptes en euros ;*
- *La filiale autonome marocaine ALPHA tient ses comptes en dirhams ;*
- *La sous filiale F_2 sénégalaise ATH, dépendante de ALPHA tient ses comptes en Franc CFA.*

Questions :

1- *Conversion des comptes de la société ALPHA*

2- *Conversion des comptes de la société ATH.*

Fiche 3: La monnaie de fonctionnement.

Corrige de l'exercice 1

Enoncé :

- *La société mère AZM tient ses comptes en euros ;*
- *La filiale autonome marocaine ALPHA tient ses comptes en dirhams ;*
- *La sous filiale F_2 sénégalaise ATH, dépendante de ALPHA tient ses comptes en Franc CFA.*

Questions :

1- *Conversion des comptes de la société ALPHA*
2- *Conversion des comptes de la société ATH.*

Solution :

Sociétés	Monnaie		Passage	
	Local	Fonctionnement	Local à Fonctionnement	Fonctionnement à S.M
SM AZM	Euro	Euro	Néant	Néant
ALPHA	Dirhams	Dirhams	Néant	Cours de clôture
ATH	Franc CFA	Dirhams	Cours historique	Cours de clôture

Fiche 3: La monnaie de fonctionnement.

Exercice 2

Enoncé :

1- SM_1 française ⟶ Euro

2- F_1 marocaine ⟶ dirhams

Hypothèse 1 : F_1 est dépendante de la société mère

Hypothèse 2 : F_1 est autonome vis-à-vis de la société mère

Fiche 3: La monnaie de fonctionnement.

Corrige de l'exercice 2

Solution :

1ère Hypothèse : F_1 est dépendante (la monnaie locale est différente de la monnaie de fonctionnement)

Sociétés	Local	Fonctionnement	Local à Fonctionnement	Fonctionnement à SM
SM	Euro	Euro	Néant	Néant
F1	Dhs	Euro	Cours historique	Néant

2ème Hypothèse : F_1 est autonome (la monnaie locale est identique à la monnaie de fonctionnement)

Sociétés	Local	Fonctionnement	Local à Fonctionnement	Fonctionnement à SM
SM	Euro	Euro	Néant	Néant
F1	Dhs	Dhs	Néant	Cours de clôture

Fiche 3: La monnaie de fonctionnement.

Exercice 3

3. Cas d'illustration : méthode cours historique

La société ALPHA vous communique une liste des postes du bilan et des comptes de gestion au 31.12.n et vous demande de lui indiquer les modalités de conversion :

3.1. Provisions pour risques et charges

3.2. Constructions

3.3. Titres de participation

3.4. Stock des produits finis

3.5. Amortissement des constructions

3.6. Dépréciation des stocks de produits finis

3.7. Clients et comptes rattachés

3.8. Titres et valeurs de placement

3.9. Réserve légale

3.10. Emprunt obligataire

3.11. Organismes sociaux

3.12. Ventes de biens et services

3.13. Reprise d'exploitation

3.14. Impôts et taxes

3.15. Dotation d'exploitation

3.16. Intérêts et autres produits financiers

3.17. Variation des stocks

3.18. Produit de cession d'immobilisations

3.19. VNA des immobilisations

3.20. Subventions accordées

3.21. Capital social

Question : indiquez le cours de change des éléments du bilan et des comptes de gestion selon la méthode du cours historique.

Fiche 3: La monnaie de fonctionnement.

Corrige de l'exercice 3

Solution :

N°	Postes du bilan et des comptes de gestion	Éléments	Cours	Rubrique concerné
3.1	Provision pour risques et charges	Monétaires	Clôture	Dette probable
3.2	Constructions	Non monétaires	Historique	Immobilisations
3.3	Titres de participation	Non monétaires	Historique	Immobilisations
3.4	Stock de produits finis	Non monétaires	Historique	Stock
3.5	Amortissement des constructions	Non monétaires	Historique	Immobilisations
3.6	Dépréciation des stocks des produits finis	Non monétaires	Historique	Stock
3.7	Clients et comptes rattachés	Monétaires	Clôture	Créance
3.8	Titres et valeurs de placements	Monétaires	Clôture	Disponibilités
3.9	Réserve légale	Non monétaires	Historique	Capitaux propres
3.10	Emprunt obligataire	Monétaires	Clôture	Dettes
3.11	Organismes sociaux	Monétaires	Clôture	Dettes
3.12	Ventes de biens et services	Produits	Cours moyen	Produits encaissables
3.13	Reprise d'exploitation	Produits	Historique	Produits calculés
3.14	Impôts et taxes	Charges	Cours moyen	Charges décaissables
3.15	Dotation d'exploitation	Charges	Historique	Charges calculées
3.16	Intérêts et autres produits	Produits	Cours moyen	Produits encaissables
3.17	Variation de stocks	Produits et charges	Cours historique	Stocks Initial-Final
3.18	Produit de cession	Produits	Cours moyen	Produits encaissables
3.19	VNA des immobilisations	Charges	Historique	Charges calculées
3.20	Subventions accordées	Charges	Cours moyen	Décaissables
3.21	Capital social	-	Historique	Capitaux propres

Fiche 3: La monnaie de fonctionnement.

Reconnue par l'Etat

Exercice 4

3. Enoncé

- La société ALPHA Holding situé à Lyon-France contrôle la filiale ALPHA MAROC depuis sa création au 01.01.n-4. La S.A ALPHA MAROC est détenue à hauteur de 75%, son capital social est de 44 millions de dirhams. La société mère a acquis la filiale pour trois millions d'euros.
- On vous transmet les comptes de ALPHA MAROC au 31.12.n libellés en dirhams et on vous demande de procéder à la conversion des comptes selon les deux méthodes.

Annexe 1

Bilan ALPHA MAROC au 31.12.n (en kdhs)

Actif	Brut	Dépréciation	Net	Passif	Montant
Actif immobilisé				Capitaux propres	
Immob incorporelles	14 700	4 887	9 813	Capital social	44 000
Immob corporelles	29 300	9 780	19 520	Réserve légale	5 866
Actif circulant				Résultat de l'exercice	11 734
Stock de matières	26 400	-	26 400	Dettes de financement	
Créances clients	27 863	2 933	24 930	Emprunt bancaire	17 600
Trésorerie	11 737	-	11 737	Passif circulant	
				Dettes fournisseurs	13 200
Total	**110 000**	**17 600**	**92 400**	**Total**	**92 400**

Annexe 2 - Comptes de gestion au 31.12.n

Charges		Produits	
Achat de matières	29 330	Ventes de produits finis	46 200
Variation de stock	(7 330)		
Autres charges externes	10 267		
Dotations aux amortissements	2 933		
Dotations aux provisions (*)	733		
Impôt sur les sociétés	4 400		
Résultat net de l'exercice	5 867		
Total	**46 200**	**Total**	**46 200**

(*) créances douteuses

Annexe 3 - Les cours du dirham pour un euro sont détaillés comme suit :

- Immobilisations : cours d'acquisition : 11,28
- Cours de clôture : 11,20 au 31.12.n
- Stock de matières : cours stock final : 11,25
- Cours moyen de la période : 11,23
- Réserves : cours historique : 11,26

Corrige de l'exercice 4

Solution

4. Techniques de conversion : méthode du cours historique

4.1. On procède dans une première étape à la conversion des postes du bilan :
- ⇨ En convertissant les éléments non monétaires au cours historique
- ⇨ En convertissant les éléments monétaires au cours de clôture

4.2. On détermine par différence, le résultat net converti qu'on reporte à l'identique dans les comptes de gestion, on convertit les charges et les produits au cours moyen de la période (exception des charges et produits calculés).

4.3. Un écart de conversion est mis en évidence. Il est constaté dans le résultat financier consolidé (charges ou produits financiers).

5. Conversion du compte du Bilan et de gestion : méthode du cours historique

- Les immobilisations au cours historique
- Les stocks au cours historique
- Les créances et dettes au cours de clôture
- Le capital social et les réserves au cours historique
- La trésorerie au cours de clôture
- Les charges et les produits au cours moyen de la période exception des amortissements et provisions qui suivent le même cours que les éléments d'actif concernés.

Bilan au 31.12.n (en dhs) – cours historique

Actif	Montant	Cours	Euros	Passif	Montant	Cours	Euros
Immob incorporelles (2)	9 813	11,28	870	Capital social (1)	44 000	11,00	4 000
Immob corporelles (2)	19 520	11,28	1 730	Réserves (2)	5 866	11,26	521
Stock de matières (2)	26 400	11,25	2 347	Résultat net (4)	-	-	950
Créances clients (3)	24 930	11,20	2 226	Emprunt bancaire (3)	17 600	11,20	1 571
Trésorerie (3)	11 737	11,20	1 048	Dettes fournisseurs (3)	13 200	11,20	1 179
Total			**8 221**	**Total**			**8 221**

(1) 3 000 / 0,75 = 4 000 ⇒ cours 44 000 / 4 000 = 11 dhs
(2) Cours historique : 9 813 / 11,28 = 869,94 arrondis à 870
(3) Cours de clôture
(4) par différence

Comptes de gestion au 31.12.n (en dhs) – cours historique

Charges	Montant	Cours	euros	Produits	Montant	Cours	euros
Achat de matières	29 330	11,23	2 612	Vente de produits finis	46 200	11,23	4 114
Variation de stock (5)	(7 330)	11,25	(651)	Ecart de conversion	-	-	428
Autres charge externes	10 267	11,23	914				
Dot aux amort (6)	2 933	11,28	260				
Dot aux provisions (7)	733	11,20	65				
Impôt sur les sociétés	4 400	11,23	392				
Résultat net	-	-	950				
Total			**4 542**	**Total**			**4 542**

(5) Cours des stocks (6) Cours des immobilisations (7) Cours de clôture des créances douteuses

6. Conversion Bilan et compte de gestion : méthode du cours de clôture

6.1. On procède à la conversion des comptes de gestion dans une première étape en convertissant tous les produits et charges au cours moyen de la période y compris les dotations aux amortissements et provisions.

6.2. On détermine le résultat converti dans les comptes de gestion par différence, qu'on reporte à l'identique dans les capitaux propres au bilan.

6.3. On convertit les éléments de l'actif et du passif au cours de clôture. Les capitaux propres sont maintenus au cours historique.

6.4. Un écart de conversion est mis en évidence au bilan qui est inscrit - pour la part revenant au groupe dans les capitaux propres consolidés dans le poste «écart de conversion» - . Pour celle revenant aux tiers dans le poste «Intérêts minoritaires».

Fiche 3: La monnaie de fonctionnement.

Corrige de l'exercice 4

7. Solution au cas ALPHA MAROC : méthode du cours de clôture

Comptes de gestion au 31.12.n (en dhs) – cours de clôture

Charges	Montant	Cours	euros	Produits	Montant	Cours	euros
Achat de matières	29 330	11,23	2 612	Vente de produits finis	46 200	11,23	4 114
Variation de stock	(7 330)	11,23	(653)				
Autres charge externes	10 267	11,23	914				
Dot aux amort	2 933	11,23	261				
Dot aux provisions	733	11,23	65				
Impôt sur les sociétés	4 400	11,23	392				
Résultat net (1)	5 867	11,23	523				
Total			**4 114**	**Total**			**4 114**

(1) Par différence

Bilan au 31.12.n (en dhs) – cours de clôture

Actif	Montant	Cours	euros	Passif	Montant	Cours	euros
Immob incorporelles	9 813	11,20	876	Capital social	44 000	11,00	4 000
Immob corporelles	19 520	11,20	1 743	Réserves	5 866	11,26	521
Stock de matières	26 400	11,20	2 357	Résultat net	-	-	523
Créances clients	24 930	11,20	2 226	Ecart de conversion	-	-	457
Trésorerie	11 737	11,20	1 048	Emprunt à long terme	17 600	11,20	1 571
				Dettes fournisseurs	13 200	11,20	1 178
Total			**8 250**	**Total**			**8 250**

(1) Par différence, l'écart de conversion est ventilé en :
- ⇨ Part groupe 457 X 75% = 343 arrondi.
- ⇨ Intérêt minoritaires 457 X 25% = 114 arrondi.

8. Synthèse relative aux deux méthodes

N°	Eléments	Méthode	
		Cours Historique	Cours de clôture
1	Capitaux propres	Historique	Historique
2	Eléments monétaires	Clôture	Clôture
3	Eléments non monétaires	Historique	Clôture
4	Charges et produits	Cours moyen de la période	Cours moyen de la période
5	Dotation amortissements et provisions	Historique	Cours moyen de la période

1- Le cumul des comptes.

- Après **les opérations de pré-consolidation** dans les comptes individuels des sociétés de groupe telles que les opérations de retraitements et de conversion des comptes des entreprises étrangères, il faut ensuite **procéder au cumul des comptes**.
- **Le cumul des comptes** consiste à intégrer les comptes individuels à ceux du groupe.

- En cas **d'intégration globale**, la reprise s'effectue à 100%, '
- dans le cas **d'une intégration proportionnelle** l'intégration s'effectue à concurrence du pourcentage d'intérêt détenu par la société mère.
- Il n'y a pas d'intégration pour les sociétés **mises en équivalence**.

1- Le cumul des comptes.

- Dans le cas **d'une intégration globale**, le bilan consolidé reprend les éléments de l'actif et du passif, les comptes résultats reprennent **l'intégralité** des charges et des produits.

- Dans le cas **d'une intégration proportionnelle**, le bilan consolidé reprend les éléments de l'actif et du passif **au prorata des titres détenus par le groupe**. Il en est de même pour les comptes résultats.

- Dans le cas de **la mise en équivalence**, il y a uniquement **une substitution** de la valeur comptable des titres de participation par la quote – part correspondante des capitaux propres.

Reconnue par l'Etat

2- Les transactions intra-groupes: les suspens réciproques.

A- Notion:

- **Les suspens réciproques** sont des transactions entre les sociétés du groupe qui, à la clôture de l'exercice, sont en instance d'apurement.
- Ces suspens engendrent des soldes réciproques discordants.
- Aussi est-il nécessaire préalablement d'identifier l'origine de cette discordance pour procéder ensuite aux ajustements nécessaires. Ces ajustements ont pour but de rendre les soldes concordants.
- **Deux techniques d'apurement sont proposées:** la position du vendeur qui donne la primauté à celui qui livre, celle de l'acheteur qui donne la primauté à celui qui achète.

Reconnue par l'Etat

2- Les transactions intra-groupes: les suspens réciproques.

B- Rapprochement des transactions intra-groupe

Pour identifier **l'origine de l'écart**, un travail préalable de rapprochement des transactions réciproques doit être effectué avec notamment:

- Un **recensement** de toutes les opérations intra-groupes.
- Une **procédure commune** au sein du groupe pour réconcilier les comptes réciproques.
- Une **justification des écarts entre les comptes réciproques** (identification des suspens en cours de dénouement, divergences dans les soldes).

Les sociétés d'un même groupe, tiennent réciproquement:

- Des **comptes d'achats et de ventes** dans le compte résultat.
- Des **comptes clients, fournisseurs** au bilan.
- Des **comptes de prêts et emprunts** au bilan.
- Des **comptes de charges et de produits** financiers…

Reconnue par l'Etat

2- Les transactions intra-groupes: les suspens réciproques.

C- L'origine des soldes discordants

- Il s'explique **par des livraisons en cours** ou **par des factures en circulation** entre les sociétés du groupe au 31.12.N.
- Pour les ajuster, **deux techniques d'apurement** sont proposées:
- la position de l'acheteur et celle du vendeur.
- **Les ajustements les plus courants** sont ceux relatifs aux approvisionnements et commercialisation intra-groupe.

3- L'élimination des créances et dettes réciproques

- Les **sociétés d'un même groupe** effectuent des transactions réciproques qu'il faut éliminer au bilan et au compte résultat.
- **Au niveau du bilan, l'élimination concerne**, notamment les créances clients, les dettes fournisseurs les prêts et emprunts, les effets à recevoir et les effets à payer, les comptes courants associés débiteurs et créditeurs.
- **Au niveau du compte résultat**, **l'élimination concerne** les achats et les ventes, les charges financières et les produits financiers…
- **Ces éliminations** n'ont aucune incidence sur les résultats et ne génèrent pas d'impôt différé.

Reconnue par l'Etat

3- L'élimination des créances et dettes réciproques

1- Ce **sont les éliminations des opérations intra-groupes**:

- Visant à neutraliser les transactions réciproques.
- Consistant à annuler les enregistrements comptables réciproques.

2- **Les éliminations** concernent aussi bien les comptes de bilan et de gestion.

3- **Ces éliminations** n'ont pas d'incidence sur les comptes de résultat.

4- **Les opérations en intégration globale** sont éliminées en totalité.

5- **Les opérations en intégration proportionnelle** sont éliminées à concurrence du pourcentage le plus faible.

6- **Pour les entreprises mises en équivalence**, il n'y a pas d' éliminations.

4- L'élimination des résultats internes

Ce sont **les opérations affectant le résultat consolidé**. L'élimination consiste à neutraliser les résultats réalisés à l'intérieur de l'ensemble consolidé. En effet, **le résultat consolidé** ne doit provenir que des opérations avec les tiers:

- Les marges réalisées entre les sociétés du groupe doivent être **éliminées**.
- Ces marges sont réalisées à l'occasion des ventes et des cessions intra-groupes.
- Cette élimination des résultats internes **a une incidence sur le résultat global du groupe** et génère de ce fait un impôt différé.

Reconnue par l'Etat

4- L'élimination des résultats internes

1- **Les éliminations** consiste à neutraliser les résultats réalisés à l'intérieur du groupe.

2- **Le résultat consolidé** ne doit provenir que des transactions avec les tiers.

3- Les marges internes sur stock, les plus-values sur cession d'immobilisation doivent donc **être annulées**.

4- **Cette annulation** a une incidence sur le résultat du groupe et génère des impôts différés.

5- **Intégration globale=**élimination des résultats **en totalité**.

- **Intégration proportionnelle** = élimination **au prorata du pourcentage d'intégration**.
- Dans les entreprises **mises en équivalence**, les résultats internes sont également éliminés **au prorata du pourcentage d'intérêt**.

5- L'élimination de la marge sur les stocks

- **La marge sur les stocks** doit être éliminée du bilan et des résultats consolidés.
- **L'élimination** a une incidence sur l'impôt différé.
- **La marge est éliminée en totalité en cas d'intégration globale** et à hauteur du pourcentage d'intérêt en cas d'intégration proportionnelle ou de mise en équivalence.

Reconnue par l'Etat

5- L'élimination de la marge sur les stocks

A- La marge sur stock:

- Les stocks inscrits à l'actif peuvent provenir des ventes intra-groupes.
- Ces ventes ont été réalisées avec une marge incluse dans les stocks.
- Cette marge doit être éliminée du bilan et des résultats consolidés en tenant compte de l'impôt différé.

B- Modalités d'élimination:

- En **intégration globale**, cette marge est éliminée en totalité.
- En **intégration proportionnelle** et **en mise en équivalence**, l'élimination est effectuée à concurrence du pourcentage d'intérêt.

5- L'élimination de la marge sur les stocks

C- Ecritures d'élimination:

- Elimination de la marge sur stock final au bilan et dans les comptes de gestion **en utilisant les comptes résultats.**
- Elimination de la marge sur stock initial au bilan **en utilisant les comptes de réserves**.

Reconnue par l'Etat

6- L'élimination des dividendes internes de l'ensemble consolidé

- **Définition**: Les dividendes distribués **aux entreprises de l'ensemble consolidé** sont compris aussi bien dans les résultats de l'entreprise émettrice que dans ceux de l'entreprise bénéficiaire.
- **Les modalités d'élimination:** Ces dividendes internes doivent être éliminés des résultats de l'exercice. Cette élimination doit porter sur **la totalité des dividendes enregistrés** chez la société bénéficiaire et ce, indépendamment, de la méthode de consolidation utilisée.
- **Traitement comptable:**
- **Les dividendes reçus** sont éliminés dans leur totalité des résultats de l'exercice et sont reclassés dans les réserves au niveau du bilan consolidé.
- Au niveau des comptes de gestion, **les dividendes sont éliminés des produits financiers**.

6- L'élimination des dividendes internes de l'ensemble consolidé

- **Incidence fiscale:** Les revenus des titres de participation sont exonérés de l'impôt sur **les sociétés sous forme d'un abattement de 100%**. Il n'y a donc pas d'impôt différé à comptabiliser.
- **Les dividendes de pré-acquisition:** Il n' y a pas lieu de distinguer **les dividendes avant ou après l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'entreprise émettrice**. Quel que soit la date de mise en paiement, il faut éliminer **la totalité des dividendes de l'entreprise bénéficiaire.**

FICHE 4: Les opérations de consolidation.

EXERCICE 1:

Enoncé :

La société KLM vend des marchandises à la société mère avec une marge de 5% sur le prix de vente. ALPHA HOLDING, la société mère, détient un stock de clôture provenant d'une livraison facturée par KLM à hauteur de 275 400,00 dirhams. KLM est détenue à 40% conjointement avec deux autres sociétés. Dans le stock d'ouverture de la société mère au 1.01.n, il n'y a pas de marchandises livrées par la société KLM.

FICHE 4: Les opérations de consolidation.

Corrigé de l'exercice 1:

Enoncé :

La société KLM vend des marchandises à la société mère avec une marge de 5% sur le prix de vente. ALPHA HOLDING, la société mère, détient un stock de clôture provenant d'une livraison facturée par KLM à hauteur de 275 400,00 dirhams. KLM est détenue à 40% conjointement avec deux autres sociétés. Dans le stock d'ouverture de la société mère au 1.01.n, il n'y a pas de marchandises livrées par la société KLM.

Solution :

La marge sur le stock final chez SM doit être éliminée à hauteur de 40%.

- Marge sur stock final livré par KLM.....275 400 X 5% = 13 770,00
- Elimination de la marge à concurrence de 40%.....13 770 X 40% = 5 508,00

Résultat KLM.....	3 855,60 (2)	
Impôt différé actif.....	1 652,40 (1)	
Stock de marchandises.....		5 508,00

(1) 5 508 X 30%

Variation de stock.....	5 508,00	
Résultat global.....		3 855,60
Impôt sur les résultats.....		1 652,40 (1)

(2) 5 508 X 70%

FICHE 4: Les opérations de consolidation.

EXERCICE 2:

Enoncé :

La société mère ALPHA holding a livré ses produits finis à la société AZM détenue à hauteur de 25% et mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Le stock de clôture de la société AZM au 31.12.n comprend des produits livrés par la société ALPHA holding d'un montant de 110 000 dirhams.

La société mère facture ses ventes avec une marge de 5% sur le prix de vente. Dans le stock d'ouverture au 01.01.n de la société AZM, il n'y a pas de produits livrés par la société mère.

Reconnue par l'Etat

FICHE 4: Les opérations de consolidation.

Corrigé de l'exercice 2:

Enoncé :

La société mère ALPHA holding a livré ses produits finis à la société AZM détenue à hauteur de 25% et mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Le stock de clôture de la société AZM au 31.12.n comprend des produits livrés par la société ALPHA holding d'un montant de 110 000 dirhams.

La société mère facture ses ventes avec une marge de 5% sur le prix de vente. Dans le stock d'ouverture au 01.01.n de la société AZM, il n'y a pas de produits livrés par la société mère.

Solution :

- L'élimination de la marge sur le stock ne peut pas être déduite du stock de clôture de la société AZM. Les actifs et passifs de cette société ne sont pas intégrés dans le bilan consolidé.
- La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres de participation, la quote part des capitaux propres en utilisant le poste «Titres mis en équivalence».
- L'élimination de la marge interne sera donc déduite du poste «Titres mis en équivalence» et des ventes de la société mère.

Résultat AZM.....	962,50	
Impôt différé actif.....	412,50	
Titres mis en équivalence.....		1 375,00 (1)

(1) 110 000 X 5% X 25% = 1 375,00

Ventes de produits finis.....	1 375,00	
Résultat global.....		962,50
Impôt sur les résultats.....		412,50

FICHE 4: Les opérations de consolidation.

EXERCICE 3:

Enoncé :

- La société ALPHA holding perçoit des dividendes au cours de l'exercice n :
  - de la société ALPHA Maroc pour un montant de 5 dirhams par action, 80 000 actions souscrites.
  - de la société ATH Maroc pour un montant de 8 dirhams par action, 70 000 actions souscrites.

- ALPHA Maroc est intégrée globalement. La société ATH est intégrée proportionnellement.

Question : Procédez à l'élimination des dividendes

Reconnue par l'Etat

FICHE 4: Les opérations de consolidation.

Corrigé de l'exercice 3:

- ALPHA Maroc est intégrée globalement. La société ATH est intégrée proportionnellement.

Question : Procédez à l'élimination des dividendes

Solution :

- Quel que soit la méthode de consolidation, les dividendes perçus par la société mère sont éliminés totalement des résultats de l'exercice.
- Il n'y a pas d'incidence de l'impôt différé.

Résultat ALPHA holding.....	400 000 (1)		
Réserves ALPHA holding.....		400 000	
Revenus des titres de participation.....	400 000 (1)		
Résultat global.....		400 000	
Résultat ALPHA holding.....	560 000 (2)		
Réserves ALPHA holding.....		560 000	
Revenus des titres de participation.....	560 000 (2)		
Résultat global.....		560 000	

(1) Dividendes d'ALPHA Maroc : 80 000 actions X 5 dirhams

(2) Dividendes d'ATH Maroc : 70 000 actions X 8 dirhams

FICHE 4: Les opérations de consolidation.

EXERCICE 4:

7. Cas d'illustration

- *La société ALPHA holding située en Espagne a perçu le 15 juillet n 5 600 000 dirhams de la société ATH Maroc filiale située à Tanger au titre des bénéfices réalisés de l'exercice n-1.*

Cours de jour du 15.07.n : 1 euro = 11,20 dirhams

Cours moyen des résultats n-1 : 1 euro = 11,29 dirhams

FICHE 4: Les opérations de consolidation.

Corrigé de l'exercice 4:

7. Cas d'illustration

- *La société ALPHA holding située en Espagne a perçu le 15 juillet n 5 600 000 dirhams de la société ATH Maroc filiale située à Tanger au titre des bénéfices réalisés de l'exercice n-1.*

Cours de jour du 15.07.n : 1 euro = 11,20 dirhams

Cours moyen des résultats n-1 : 1 euro = 11,29 dirhams

Solution :

- La société mère a encaissé 5 600 000 / 11,20 = 500 000 Euro.
- Les résultats de l'exercice n-1 ont constaté ces dividendes pour 5 600 000 /11,29 = 496 000 euros.
- La différence de change (500 000 – 496 000) = 4 000 euros est enregistrée en écart de conversion dans les capitaux propres et permet de reconstituer les réserves consolidées au 01.01.n.
- Ecritures d'élimination au 31.12.n en euros

Résultat ALPHA holding.....	500 000	
Ecart de conversion.....		4 000
Réserves ALPHA holding		496 000
Revenus des titres de participation.....	500 000	
Résultat global.....		500 000

1- La notion d'écart d'acquisition

- **L'écart d'acquisition** est défini comme un excédent ou une insuffisance de rentabilité payé par une société consolidante lors d'une prise de contrôle dans une filiale.

- **L'écart d'acquisition** matérialise les éléments non identifiables (immatériels) de l'entreprise acquise.

- **L'écart d'acquisition** est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs et passifs identifiables. « CGNC »

- Il s'agit d'un supplément de prix ou une survaleur dans le cas d'un écart positif, une acquisition effectuée à des conditions avantageuses dans le cas d'un **écart négatif.**

- **Le coût d'acquisition** des titres correspond au montant remis au vendeur y compris tous les coûts liés à cette acquisition.

- Les droits d'enregistrement, les frais d'émission des titres, les honoraires versés aux experts externes nets de l'économie d'impôts correspondants, sont inclus **dans le coût d'acquisition des titres.**

1- La notion d'écart d'acquisition

- **L'écart d'acquisition** matérialise les éléments non identifiables (immatériels) de l'entreprise acquise.

- **Les actifs et passifs identifiables** sont évalués individuellement et séparément selon une démarche explicite et documentée.
- Ce sont les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiés individuellement et séparément y compris les éléments incorporels.

- **L'écart d'acquisition positif** dont la durée d'utilisation est non limité, n'est pas **amorti**: il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.
- **L'écart** dont la durée d'utilisation est limité est **amortissable**.
- **La durée d'utilisation** correspond à la période pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe.

2- La notion d'écart d'évaluation

- **L'écart d'évaluation** est la différence entre la valeur d'entrée d'un élément identifiable dans le bilan consolidé et sa valeur comptable dans le bilan individuel.

- **L'écart d'évaluation** génère un impôt différé passif.
- **Les réestimations apportées aux actifs et passifs identifiables** génèrent un écart d'évaluation imposable.
- **L'impôt différé** correspondant est enregistré au passif du bilan et dans les comptes de gestion.

- Cet **écart** est inscrit dans les réserves consolidées.

3- Les actifs et passifs identifiables

- **L'évaluation des éléments identifiables** s'effectue à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation.
- **La valeur retenue** de ces éléments constitue la nouvelle valeur d'entrée dans le bilan consolidé.
- **Les éléments identifiables** sont évalués à leur juste valeur, **les droits des minoritaires** sont mis en évidence et évalués à leur juste valeur.
- Les **droits des minoritaires** sont calculés sur cette valeur.
- Lors de **la première consolidation** d'une entreprise contrôlée exclusivement ou conjointement, **la valeur d'entrée des éléments identifiables** est évaluée selon la méthode de la juste valeur.

4- Les règles d'évaluation des éléments actifs et passifs identifiables

- **L'évaluation des actifs et passifs identifiables** s'effectue essentiellement sur la base de la valeur d'utilité et la valeur du marché. (valeur d'entrée dans les comptes consolidés).

- **Les actifs identifiables**, ils seront d'abord classés en deux catégories ceux destinés à l'exploitation et ceux destinés à la revente:

1- Les actifs destinés à l'exploitation (terrains et construction industriels, matériel et outillage) sont évalués à leur valeur d'utilité.

- **La valeur d'utilité** c'est la valeur qu'accepterait de payer un acquéreur en fonction de l'usage qu'il compte en faire.
- **La valeur d'utilité** est la valeur de remplacement aussi ou la valeur identique des biens similaires qui s'échangent régulièrement dans un marché.

2- Les actifs non destinés à l'exploitation sont évalués à leur valeur du marché.

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles liées à l'activité** sont évalués à la valeur d'utilité.
- **Les titres de placement, les stocks** sont évalués à leur valeur nette de réalisation.
- La valeur d'entrée des créances et les dettes est déterminée en référence à un marché financier par l'actualisation des valeurs dues à l'échéance.

5- Le traitement comptable de l' écart d'acquisition

- **L'écart d'acquisition positif** est inscrit dans l'actif immobilisé. « CNC »
- Il est amorti sur une durée raisonnable en fonction de la rentabilité future attendue.
- Il peut faire l'objet de tests de dépréciation.
- **L'écart d'acquisition négatif** est d'abord imputé aux valeurs réestimées de l'actif immobilisé non monétaire.
- **L'écart subsistant** est logé au niveau des capitaux propres.
- Cet **écart négatif** est ensuite rapporté au résultat sur une durée économique à justifier.

6- La notion de regroupement selon l'IFRS 03

- **Un regroupement d'entreprises (fusions, apport partiel…etc)** est une transaction permettant à un acquéreur d'obtenir le contrôle d'une ou plusieurs entités. « IFRS 03 »
- **La méthode de l'acquisition** consiste à évaluer les actifs et passifs identifiables à leur juste valeur à la date de contrôle.

- **La démarche** s'effectue en quatre étapes:

1- Identification de l'acquéreur, (l'acquéreur obtient le contrôle de l'entreprise acquise)
2- Date d'acquisition, (la date à laquelle l'acquéreur obtient le contrôle de l'entreprise acquise
3- Evaluation des actifs et passifs (l'acquéreur doit classer designer les actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition à la juste valeur).
4- Détermination du Good Will. (La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote part correspondante des actifs et passifs identifiables est appelée le Good Will).

7- Le Good Will selon IFRS 03

- **Le Good Will** est un actif qui génère des revenus futurs sur des éléments non identifiables individuellement.

- **Le Good Will** représente la différence entre les liquidités décaissées majorées de la participation des minoritaires déduction de l'actif net identifiable.

- **La différence entre:**
- Le prix d'achat des titres acquis majoré de la participation ne donnant pas le contrôle (les minoritaires).
- Et le montant de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

- **La norme laisse le choix entre deux méthodes** de calcul: « IFRS 03»
- Celui du good Will **complet**: L'évaluation des minoritaires à la juste valeur dans le calcul du **Good Will complet**.
- Celui du Good Will **de l'acquéreur**: L'évaluation des minoritaires calculée sur la quote-part des actifs et passifs identifiables de la société acquise dans le calcul du **Good Will acquéreur**.

8- Le Good Will négatif

- Le **Good Will** n'est pas amortissable. « IFRS 03 »

- Le **Good Will** peut faire l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an.

- Le **Good Will négatif** est imputable d'abord aux actifs et passifs réestimés, l'excèdent est rapporté au résultat de l'exercice.

- **En cas d'acquisition à un prix favorable**, le profit exceptionnel est rapporté également au résultat de l'exercice immédiatement.

9- La consolidation d'une entreprise en intégration globale sur plusieurs exercices

- Une entreprise contrôlée depuis plusieurs exercices et consolidée pour la première fois, doit reconstituer ses écritures **depuis la date de prise de contrôle**.

- **L'écart d'acquisition et d'évaluation** sont déterminés à la date de prise de contrôle.

- **Les résultats accumulés depuis la date de prise de contrôle** ne sont pas imputés dans les réserves mais dans le résultat consolidé.

- **Les amortissements cumulés de l'écart d'acquisition cumulés de l'écart d'acquisition** sont également imputés dans le résultat consolidé.

10- L'entrée dans le périmètre de consolidation d'une société mise en équivalence: l'écart d'acquisition

- **Le Good Will** n'est pas comptabilisé, il est inclus dans la valeur comptable du titre.
- **L'écart d'évaluation** n'est pas comptabilisé car il n' y a pas d'intégration des actifs et passifs.
- **Les titres mis en équivalence** sont comptabilisés à leur valeur comptable.
- **La valeur comptable** tient compte du coût d'acquisition majoré des résultats et diminué de l'amortissement de l'écart l'évaluation.
- Il n'y a pas de Good Will complet ni de Good Will acquéreur dans **la mise en équivalence** car les actifs et passifs ne sont pas intégrés au niveau du bilan consolidé.

11- L'acquisition par lots successifs en vue d'une influence notable: Le Good Will.

- **En cas d'acquisition initiale de titres** sans entrée dans le périmètre de consolidation, lesdites titres sont classés dans le compte **« Titres disponibles à la vente ».**

- Lorsqu'une **acquisition complémentaire** permet d'obtenir l'influence notable, les titres accumulés sont **mis en équivalence.**

- Il existe deux approches pour cette mise en équivalence:

- L'approche par **les coûts**,
- Celle par **la juste valeur**.

12- L'acquisition par lots successifs en vue d'une influence notable: Le Good Will.

- A l'acquisition de chaque lot, **un Good Will** est calculé par la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote part correspondante de l'actif net identifiable.

- Les lots sont accumulés, **le Good Will** correspondant est déterminé.

- Les titres **mis en équivalence** sont évalués au coût d'acquisition des deux lots.

- **Le Good Will** cumulé est inclus dans le coût d'acquisition.

- La variation de la valeur des titres est **annulée** en ramenant la juste valeur à la valeur nominale.

- **Il faut réestimer les lots** à leur juste valeur à leur date d'acquisition.
- A la date d'obtention de l'influence notable, il n'y a pas de calcul du **Good Will**.
- Le **Good Will** est inclus dans la valeur des titres **mis en équivalence**.

13- Les capitaux propres négatifs dans le cadre de la mise en équivalence.

I- Lorsque **les capitaux propres sont positifs**, leur variation va augmenter la valeur des titres **mis en équivalence** dans le bilan consolidé.

- **La valeur des titres mis en équivalence** correspond à chaque fin d'exercice, à la quote part des capitaux propres retraités de l'entreprise associée.

- **Cette variation** peut provenir du résultat de l'exercice, de la distribution des bénéfices, d'une augmentation de capital et de toute opération sur le capital.

II- Lorsque **les capitaux propres** deviennent **négatifs** il faut envisager deux hypothèses:

1- **Le groupe n'a pas l'intention de se désengager**: la partie négative est portée dans les provisions pour risques « Provisions pour risques et charges » (provision réajustée à chaque fin d'exercice en fonction des capitaux de l'entreprise).
2- **Le groupe désire se désengager**: les titres sont ramenés à une valeur nulle.(lorsque la quote part du groupe dans les capitaux propres négatifs de l'entreprise associée est supérieure à la valeur comptable de la participation).

14- Le partage des capitaux propres: souscription au capital à la création de la société.

I- Dans **les comptes individuels** de la société mère détentrice des titres de participation, **seule la valeur d'acquisition** apparait à l'actif du bilan dans le poste immobilisations financières.

II- Au niveau **des comptes consolidés**, la valeur de ces titres est remplacée par la quote-part des capitaux propres détenus par la société mère dans cette filiale.

- **L'opération de substituer** consiste à remplacer la valeur d'acquisition des titres par la quote-part revenant à la société mère.

- **L'opération de substitution** s'effectue après les opérations de retraitement dans les comptes individuels et les opérations d'élimination dans les comptes consolidés.

- **Le tableau de partage** met en évidence la part du groupe et des minoritaires en cas de contrôle exclusif.

- La société mère ne consolide que les réserves et résultats accumulés depuis **la prise de contrôle**.

15- L'écart d'acquisition positif: Intégration globale.

- Pour déterminer **l'écart d'acquisition** lié à une intégration globale d'une filiale, il faut:

1- Déterminer **l'écart d'évaluation** en rapprochant les valeurs comptables et les valeurs réestimées,

2- Calculer **l'impôt différé passif** correspondant,

3- Rapprocher **l'actif net identifiable** au coût d'acquisition.

Fiche 5: L'entrée dans le périmètre de consolidation.

Exercice 1

4. Enoncé : Réestimation partielle et réestimation totale

La société PRADO S.A acquiert 70% de la filiale VERDA le 1.01.n :

- Coût d'acquisition.....245 000
- Juste valeur des actifs des actifs et passifs identifiable à cette date.....326 250
- La juste valeur des minoritaires (3).....105 375

(3) évaluée à la bourse des valeurs

Fiche 5: L'entrée dans le périmètre de consolidation.

Corrigé de l'exercice 1

Solution :

	Réestimation totale	Réestimation partielle
+ Coût d'acquisition	245 000	245 000
+ Juste valeur des minoritaires	105 375 (2)	-
- Juste valeur des actifs et passifs identifiables	326 250	228 375 (1)
Ecart d'acquisition	24 125	16 625

(1) 326 250 X 70%

(2) écart d'acquisition minoritaires : 24 125 – 16 125 = 7 500 ou 105 375 – (326 250 X 30%)

Fiche 5: L'entrée dans le périmètre de consolidation.

Exercice 2

Enoncé : Good Will complet et Good Will acquéreur

- *ALPHA Holding acquiert 80% de la société ALPHA Maroc :*
  - *Liquidités décaissés (juste valeur des titres acquis).....280 000*
  - *Juste valeur des actifs et passifs acquis.....326 250*
- *La juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle (les minoritaires) est évaluée en bourse à 70 250.*

Fiche 5: L'entrée dans le périmètre de consolidation.

Corrigé de l'exercice 2

Solutions :

Intitulés	Good Will complet	Good Will de l'acquéreur
+ liquidités décaissées	280 000	280 000
+ juste valeur des minoritaire	70 250	-
+ Quote-part minoritaires dans l'actif net	-	65 250 (1)
- Juste valeur des actifs et passifs identifiables	326 250	326 250
= Good Will	24 000	19 000

(1) 326 250 x 20%

Commentaire :

La différence de 5 000 correspond à la survaleur non constatée chez les minoritaires dans la méthode du GW acquéreur (70 250-65 250). Celui-ci ne fait ressortir en effet que la survaleur au profit de l'acquéreur. Dans la méthode du Good Will complet, la survaleur générée comprend aussi bien celle de l'acquéreur que celle des minoritaires.

Fiche 5: L'entrée dans le périmètre de consolidation.

Exercice 3

3. Enoncé

- La société ALPHA Holding a acquis le 1e novembre n, 75% des titres de la société BELERE pour un prix d'acquisition de 50 000 kdhs. L'actif net comptable de la société BELERE s'élevait à 60 000 kdhs.
- L'actif net comptable a été réestimé par des plus-values sur un terrain d'un montant de 26 250, le taux de l'IS est de 30%.
- La juste valeur des minoritaires s'élève à 52 500.

Fiche 5: L'entrée dans le périmètre de consolidation.

Corrigé de l'exercice 3

3. Enoncé

- *La société ALPHA Holding a acquis le 1e novembre n, 75% des titres de la société BELERE pour un prix d'acquisition de 50 000 kdhs. L'actif net comptable de la société BELERE s'élevait à 60 000 kdhs.*
- *L'actif net comptable a été réestimé par des plus-values sur un terrain d'un montant de 26 250, le taux de l'IS est de 30%.*
- *La juste valeur des minoritaires s'élève à 52 500.*

Solution :

L'actif net total réestimé	78 375
+ Actif net comptable	60 000
+ Écart d'évaluation	26 250
- Impôt différé 30%	7 875
Prix payé à l'acquéreur	50 000
Juste valeur des minoritaires	52 500

Le profit = (50 000 + 52 500) – 78 375 = 24 125

⇨ Ecart d'évaluation

Terrain	26 250	13 781 (1)
Titres de participation		4 594 (2)
Intérêts minoritaires		7 875 (3)
Impôt différé passif		

(1) 26 250 0,70 X 0,75 (2) 26 250 X 0,70x 0,25 (3) 26 250 X 0,30

Le profit est totalement acquis à l'acquéreur sans attribution d'une sortie du gain au minoritaires. Il correspond à une acquisition à un prix favorable.

⇨ Profit au bilan

Titres de participation	24 125	
Résultat ALPHA Holding		24 125

⇨ Profit dans les comptes de gestion

Résultat global	24 125	
Produit exceptionnel		24 125

Fiche 5: L'entrée dans le périmètre de consolidation.

Exercice 4

Énoncé :

- Le 1er juiller n la société ALPHA Holding acquiert 24% de la société AZM pour 16 000 kdhs. L'actif net comptable s'élevait à cette date à 50 000. L'actif net identifiable a été estimé à 57 500 à cette date.
- Le 31-12-n, l'actif net comptable s'élève à 52 500, l'écart d'évaluation constaté à la date d'entrée dans le périmètre est amorti pour 1 750 net d'impôt différé. L'écart d'acquisition est amorti sur 5 ans.

• Déterminez l'écart d'acquisition au 01.10.n et au 31.12.n.

• Déterminez la valeur des titres mis en équivalence au 31.12.n.

Fiche 5: L'entrée dans le périmètre de consolidation.

Corrigé de l'exercice 4

Énoncé :

- Le 1er juiller n la société ALPHA Holding acquiert 24% de la société AZM pour 16 000 kdhs. L'actif net comptable s'élevait à cette date à 50 000. L'actif net identifiable a été estimé à 57 500 à cette date.
- Le 31-12-n, l'actif net comptable s'élève à 52 500, l'écart d'évaluation constaté à la date d'entrée dans le périmètre est amorti pour 1 750 net d'impôt différé. L'écart d'acquisition est amorti sur 5 ans.
  - Déterminez l'écart d'acquisition au 01.10.n et au 31.12.n.
  - Déterminez la valeur des titres mis en équivalence au 31.12.n.

Solution :

- Calcul de l'écart d'acquisition au 01.10.n.....2 200
  + coût d'acquisition des titres.....16 000
  - Quote part actif net identifiable.....13 800 (2)
  Calcul de l'écart d'acquisition au 31.12.n.....1 980
  + écart d'acquisition au 01.09.n.....2 200
  - Amortissement écart d'acquisition.....220 (1)

(1) 2 200/5 X 6/12e du 01.10.n au 31.12.n

(2) 57 500 x 24 %

- Valeur des titres mis en équivalence au 31.12.n.....13 980 (6)
  + Quote part dans l'actif net identifiable.....13 800 (5)
  + Quote part dans les résultats AZM.....600 (3)
  - Amortissement écart d'évaluation.....420 (4)

(3) 2 500 X 24% , 2 500 = 52 500 – 5 000
(4) 1 750 X 24%, l'écart d'évaluation est égal à 7 500 (57 500 – 50 000)
(5) l'actif net identifiable est figé à la date d'entrée dans le périmètre soit 57 500 X 24%
(6) (52 500 + 7 500 – 1 750) X 24%

Fiche 5: L'entrée dans le périmètre de consolidation.

Exercice 5

Énoncé :

Avec les mêmes données chiffrées. Déterminez le Good Will acquéreur au 1.07.n et comptabiliser les titres mises en équivalence au 31.12.n.

Fiche 5: L'entrée dans le périmètre de consolidation.

Corrigé de l'exercice 5

Énoncé :

Avec les mêmes données chiffrées. Déterminez le Good Will acquéreur au 1.07.n et comptabiliser les titres mises en équivalence au 31.12.n.

Solution :

- Calcul du GW au 01.10.n.....2 200
  + coût d'acquisition des titres.....16 000
  - Actifs net identifiables.....13 800 (1)

(1) 57 500 x 24%

- Titres mis en équivalence au 31.12.n.....16 180 (4)
  + coût d'acquisition des titres.....16 000
  + quote part résultat AZM.....600 (2)
  - Amortissement écart d'évaluation.....420 (3)

(2) 2 500 X 24%

(3) 1 750 X 24%

(4) La valeur de ces titres inclut le Good Will à hauteur de 2 200 soit 13 980 + 2 200 = 16 180

Titres mis en équivalence.....	16 180	
Titres de participation.....		16 000
Résultat AZM.....		180 (5)

(5) Correspond à la quote part résultat AZM déduction de l'amortissement de l'écart soit 600 - 420 = 180

Résultat global.....	180	
Quote part dans les résultats.....		180 (5)

1- La consolidation directe et par paliers

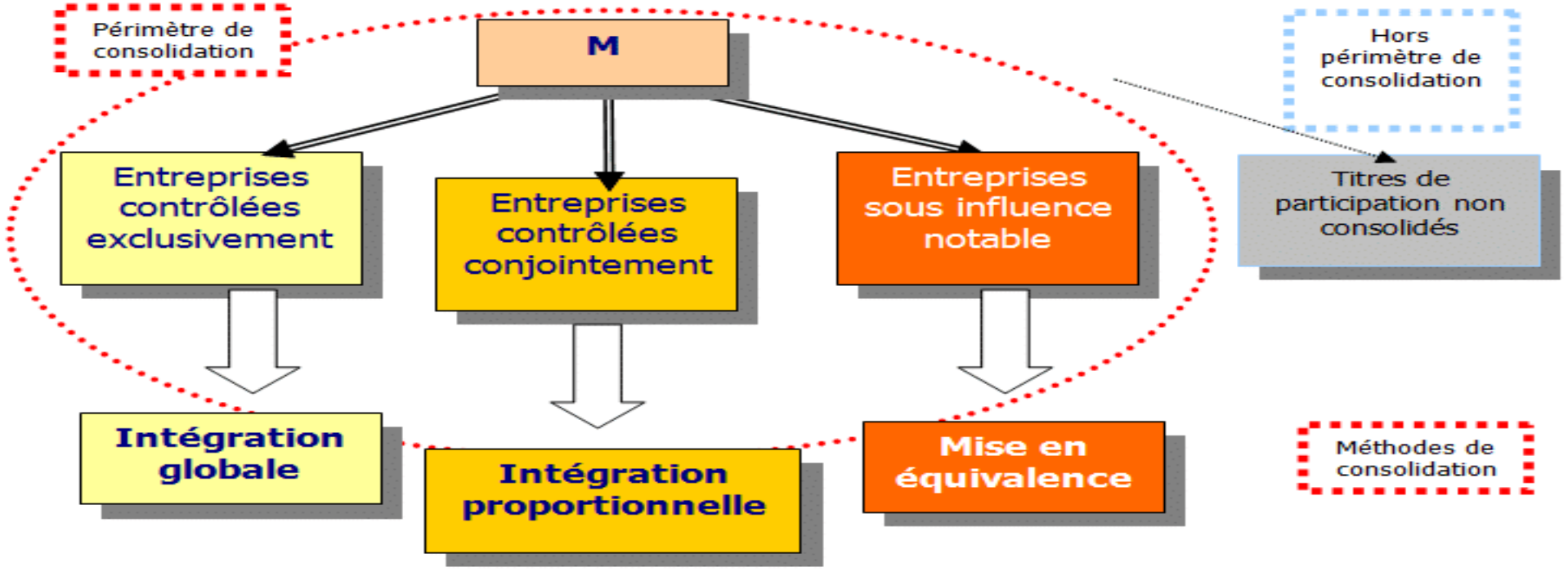

1- La consolidation directe et par paliers

- **Les techniques de consolidation:**

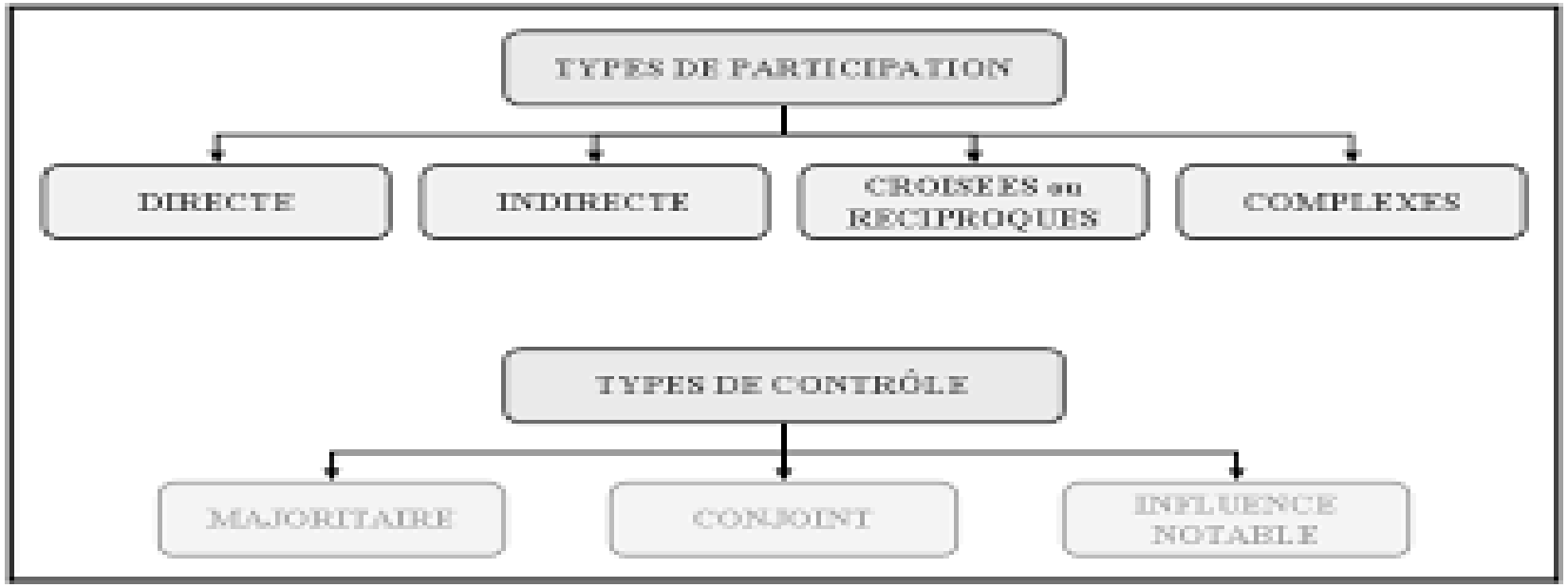

1- La consolidation directe et par paliers

- **Les formes de participation:**

1	Mère → Filiale	PARTICIPATION DIRECTE
2	Mère → Filiale 1 → Filiale 2	PARTICIPATION INDIRECTE
3	Mère ⇄ Filiale	PARTICIPATIONS CROISEES ou RECIPROQUES
4	Mère → Filiale 1, Mère → Filiale 2, Filiale 1 → Filiale 2	PARTICIPATIONS COMPLEXES

1- La consolidation directe et par paliers

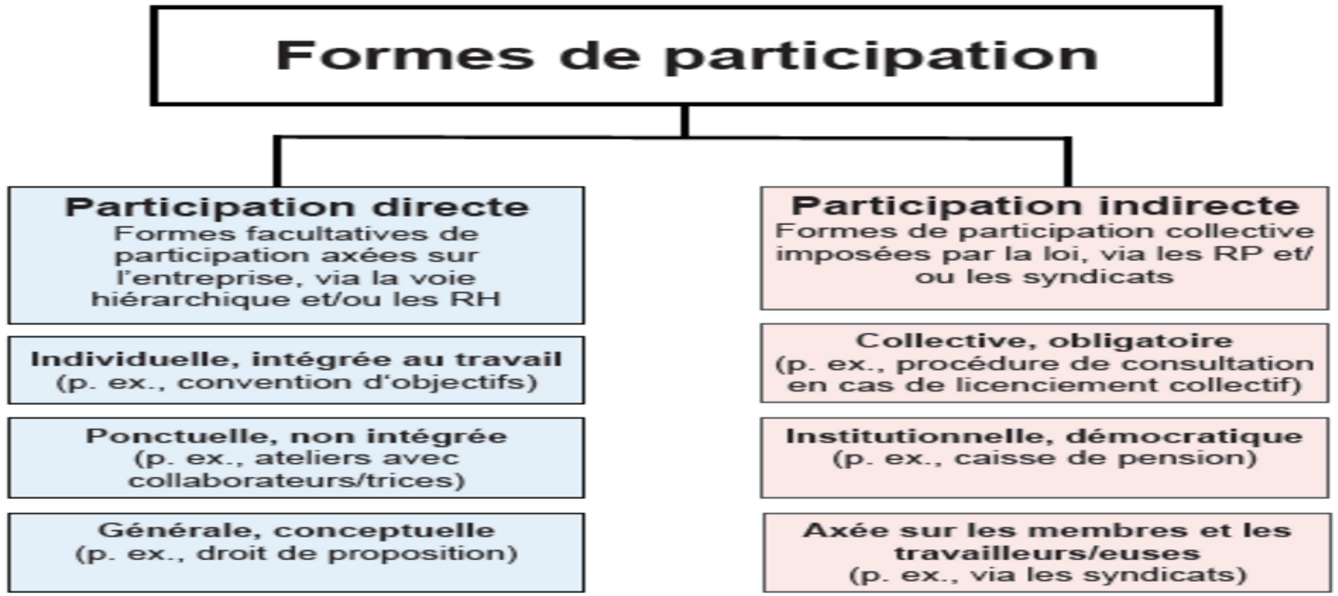

1- La consolidation directe et par paliers: L'intégration globale.

- **La technique de consolidation par paliers**, comme son nom l'indique, consiste à consolider des sociétés de niveau inférieur dans des sociétés de niveau supérieur en procédant par paliers.
- **La technique de consolidation directe** consiste à consolider chaque société du groupe directement dans la société mère.

- **Dans la technique de consolidation par paliers**, on commence par la société placée à un niveau inférieur de la chaine de contrôle et on remonte par paliers jusqu'à la société mère: A chaque niveau de paliers un sous-groupe est consolidé.
- **Dans la technique de consolidation directe**, le partage des capitaux propres s'effectue en utilisant le pourcentage d'intérêt de la société mère dans la filiale.

- Lorsque la société mère détient une participation directe, les titres de participation sont **éliminés en totalité au niveau du groupe.**
- En cas de participation indirecte, **le pourcentage d'intérêt** sera celui de la société mère dans la filiale détentrice des titres.

2- La consolidation par paliers: L'intégration proportionnelle.

- **La technique de consolidation** est identique à celle de l'intégration globale.
- **Le pourcentage d'intérêt** pour le partage des capitaux propres est celui de la société détentrice des titres.
- **Les titres de participation** sont **éliminés en totalité** au niveau de chaque palier.
- **Le sous-groupe intègre** la filiale et la sous filiale.
- **Le groupe intègre** le sous-groupe et la société mère.
- Il n'y a pas de **minoritaires au niveau du sous-groupe**.
- **La sous-filiale** est intégrée proportionnellement.

3- La consolidation directe: L'intégration proportionnelle.

- **La technique de consolidation directe** par intégration proportionnelle est identique à celle de l'intégration globale.

- Pour partager les capitaux propres, on utilise **le pourcentage d'intérêt de la société mère**.

- Pour **éliminer les titres**, on utilise le pourcentage d'intérêt de la société détentrice des titres.

4- La consolidation par paliers: La mise en équivalence.

- **Les titres de participation** sont mis en équivalence et inclus dans le bilan du sous-groupe.
- **Les actifs et passifs de la société mise en équivalence** ne sont pas intégrés dans le sous-groupe.
- **Les actifs et passifs du sous-groupe** sont ensuite intégrés à ceux de la société mère.

5- La consolidation directe: La mise en équivalence.

- **Le pourcentage d'intérêt** pour le partage des capitaux propres de la société mis en équivalence est celui de la société mère.

- Pour **l'élimination des titres de participation** sera utilisé le pourcentage de la société détentrice.

- **La société mise en équivalence** ne sera pas intégrée.

- **Les titres correspondants** sont mis en équivalence dans le bilan consolidé.

6- La consolidation directe et par palier avec un Good Will acquéreur.

- **Le Good Will** se calcul à la date de prise de contrôle.
- A cette date sont réestimés **les actifs et passifs de la filiale**.
- **Le Good Will acquéreur** ne fait pas apparaitre la juste valeur des minoritaires.
- **Le bilan consolidé** est identique selon les deux techniques de consolidation.

Exercice 1

3.1- Cas d'illustration

On vous communique les bilans condensés individuels au 31.12.n des sociétés ALPHA et de ses deux filiales : VARDA SA et CARNOT Maroc SA après tous les retraitements et éliminations.

ACTIF	ALPHA	VARDA	CARNOT	PASSIF	ALPHA	VARDA	CARNOT
Immobilisations incorporelles	10 000	7 000	1 500	Capital	20 000	5 000	1 000
Immobilisations corporelles	40 000	8 750	3 500	Réserves	40 000	7 500	3 000
Immobilisations financières	4 000 (1)	700 (1)	-	Résultat	10 000	1 600	200
Stock de produits	8 000	6 050	800	Dettes de financement	8 000	9 000	3 000
Créances clients	16 000	2 500	2 000	Dettes circulantes	4 000	3 400	1 000
Trésorerie	4 000	1 500	400				
Total	**82 000**	**26 500**	**8 200**	**Total**	**82 000**	**26 500**	**8 200**

(1) Titres souscrits dans les deux filiales

- Le portefeuille du groupe ALPHA Holding est détaillé comme suit :
  - 40 000 actions ordinaires de la société VARDA au capital de 50 000 actions d'une valeur nominale de 100, détenues par ALPHA.
  - 7 000 actions ordinaires de la société CARNOT au capital de 10 000 actions de 100 dhs chacune détenues par VARDA S.A.
- Le capital de la société ALPHA est divisé en 200 000 actions de 100.
- Les titres acquis ont été souscrits à la date de création des deux filiales en n-3.

Questions :

1. Déterminez les pourcentages d'intérêt de contrôle et les méthodes de consolidation.
2. Etablir le tableau de partage et les écritures de partage de chaque filiale.
3. Etablir le bilan consolidé.

Corrigé exercice 1

ACTIF	ALPHA	VARDA	CARNOT
Immobilisations incorporelles	10 000	7 000	1 500
Immobilisations corporelles	40 000	8 750	3 500
Immobilisations financières	4 000 (1)	700 (1)	-
Stock de produits	8 000	6 050	800
Créances clients	16 000	2 500	2 000
Trésorerie	4 000	1 500	400
Total	**82 000**	**26 500**	**8 200**

PASSIF	ALPHA	VARDA	CARNOT
Capital	20 000	5 000	1 000
Réserves	40 000	7 500	3 000
Résultat	10 000	1 600	200
Dettes de financement	8 000	9 000	3 000
Dettes circulantes	4 000	3 400	1 000
Total	**82 000**	**26 500**	**8 200**

(1) Titres souscrits dans les deux filiales

- Le portefeuille du groupe ALPHA Holding est détaillé comme suit :
  - 40 000 actions ordinaires de la société VARDA au capital de 50 000 actions d'une valeur nominale de 100, détenues par ALPHA.
  - 7 000 actions ordinaires de la société CARNOT au capital de 10 000 actions de 100 dhs chacune détenues par VARDA S.A.
- Le capital de la société ALPHA est divisé en 200 000 actions de 100.
- Les titres acquis ont été souscrits à la date de création des deux filiales en n-3.

Questions :

1. Déterminez les pourcentages d'intérêt de contrôle et les méthodes de consolidation.
2. Etablir le tableau de partage et les écritures de partage de chaque filiale.
3. Etablir le bilan consolidé.

Réponses :

1. Les pourcentages d'intérêt, de contrôle et d'intégration

Liaisons	Pourcentages			Forme	Méthode
	Intérêt	Contrôle	Intégration		
ALPHA → VARDA	80% (1)	80%	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALPHA → VARDA → CARNOT	56% (2)	70%	100%	Idem	Idem

(1) 80% x 70%

(1) 40 000 A / 50 000 A

(2) 7000 A / 10 000 A = 70%

Corrigé exercice 1

ACTIF	ALPHA	VARDA	CARNOT	PASSIF	ALPHA	VARDA	CARNOT
Immobilisations incorporelles	10 000	7 000	1 500	Capital	20 000	5 000	1 000
Immobilisations corporelles	40 000	8 750	3 500	Réserves	40 000	7 500	3 000
Immobilisations financières	4 000 (1)	700 (1)	-	Résultat	10 000	1 600	200
Stock de produits	8 000	6 050	800	Dettes de financement	8 000	9 000	3 000
Créances clients	16 000	2 500	2 000	Dettes circulantes	4 000	3 400	1 000
Trésorerie	4 000	1 500	400				
Total	**82 000**	**26 500**	**8 200**	**Total**	**82 000**	**26 500**	**8 200**

(1) Titres souscrits dans les deux filiales

- Le portefeuille du groupe ALPHA Holding est détaillé comme suit :
  - 40 000 actions ordinaires de la société VARDA au capital de 50 000 actions d'une valeur nominale de 100, détenues par ALPHA.
  - 7 000 actions ordinaires de la société CARNOT au capital de 10 000 actions de 100 dhs chacune détenues par VARDA S.A.
- Le capital de la société ALPHA est divisé en 200 000 actions de 100.
- Les titres acquis ont été souscrits à la date de création des deux filiales en n-3.

Questions :

1. Déterminez les pourcentages d'intérêt de contrôle et les méthodes de consolidation.
2. Etablir le tableau de partage et les écritures de partage de chaque filiale.
3. Etablir le bilan consolidé.

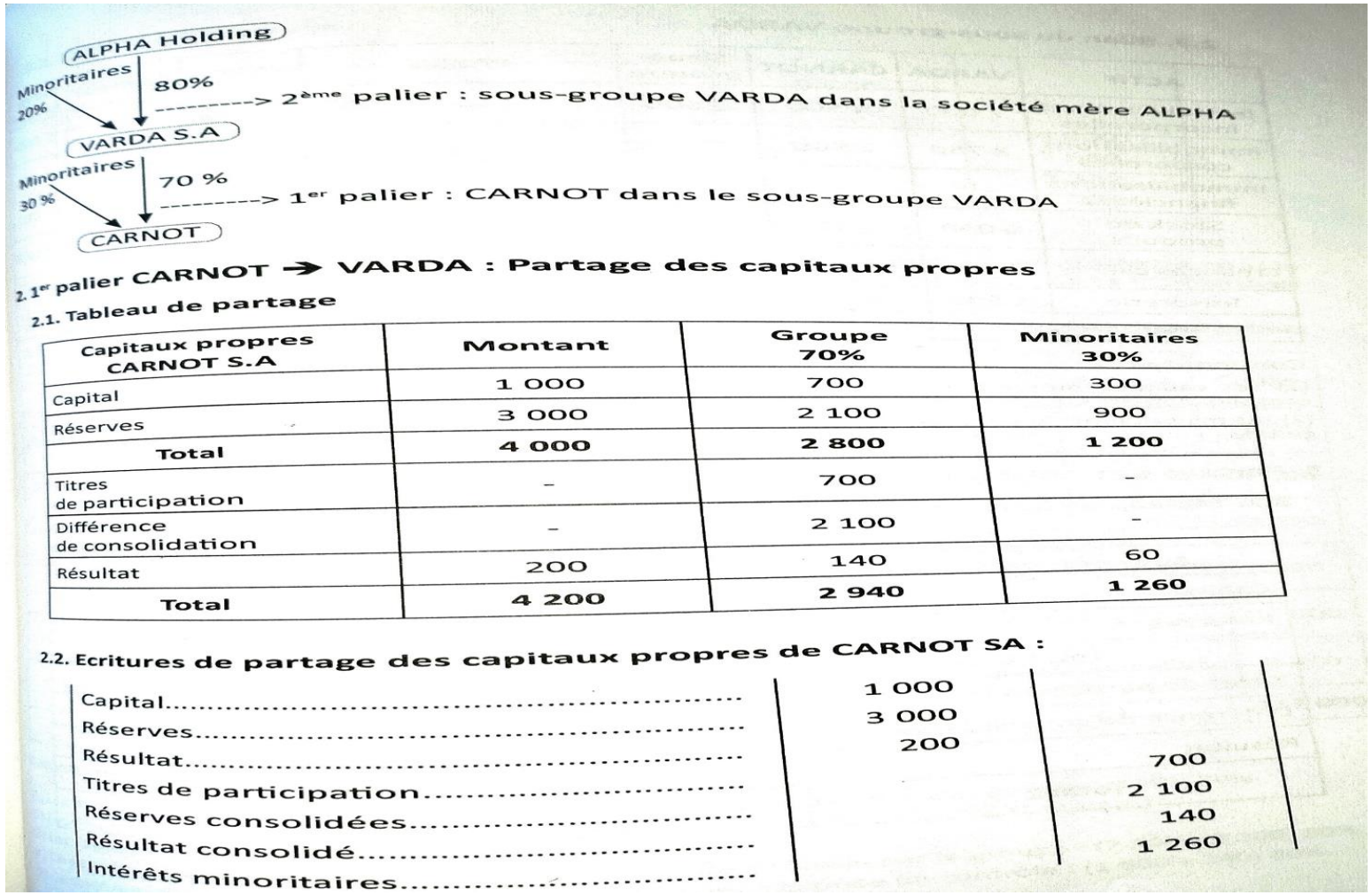

2. 1er palier CARNOT ➔ VARDA : Partage des capitaux propres

2.1. Tableau de partage

Capitaux propres CARNOT S.A	Montant	Groupe 70%	Minoritaires 30%
Capital	1 000	700	300
Réserves	3 000	2 100	900
Total	**4 000**	**2 800**	**1 200**
Titres de participation	-	700	-
Différence de consolidation	-	2 100	-
Résultat	200	140	60
Total	**4 200**	**2 940**	**1 260**

2.2. Ecritures de partage des capitaux propres de CARNOT SA :

Capital	1 000	
Réserves	3 000	
Résultat	200	
Titres de participation		700
Réserves consolidées		2 100
Résultat consolidé		140
Intérêts minoritaires		1 260

Corrigé exercice 1

ACTIF	ALPHA	VARDA	CARNOT	PASSIF	ALPHA	VARDA	CARNOT
Immobilisations incorporelles	10 000	7 000	1 500	Capital	20 000	5 000	1 000
Immobilisations corporelles	40 000	8 750	3 500	Réserves	40 000	7 500	3 000
Immobilisations financières	4 000 (1)	700 (1)	-	Résultat	10 000	1 600	200
Stock de produits	8 000	6 050	800	Dettes de financement	8 000	9 000	3 000
Créances clients	16 000	2 500	2 000	Dettes circulantes	4 000	3 400	1 000
Trésorerie	4 000	1 500	400				
Total	**82 000**	**26 500**	**8 200**	**Total**	**82 000**	**26 500**	**8 200**

(1) Titres souscrits dans les deux filiales

- *Le portefeuille du groupe ALPHA Holding est détaillé comme suit :*
  - *40 000 actions ordinaires de la société VARDA au capital de 50 000 actions d'une valeur nominale de 100, détenues par ALPHA.*
  - *7 000 actions ordinaires de la société CARNOT au capital de 10 000 actions de 100 dhs chacune détenues par VARDA S.A.*
- *Le capital de la société ALPHA est divisé en 200 000 actions de 100.*
- *Les titres acquis ont été souscrits à la date de création des deux filiales en n-3.*

Questions :

1. *Déterminez les pourcentages d'intérêt de contrôle et les méthodes de consolidation.*
2. *Etablir le tableau de partage et les écritures de partage de chaque filiale.*
3. *Etablir le bilan consolidé.*

2.3. Bilan du sous-groupe VARDA

ACTIF	VARDA	CARNOT	Sous-groupe	PASSIF	VARDA	CARNOT	Sous-groupe
Immobilisations incorporelles	7 000	1 500	8 500	Capital	5 000	- (1)	5 000
Immobilisations corporelles	8 750	3 500	12 250	Réserves consolidés	7 500	2 100 (1)	9 600
Immobilisations financières	- (1)	-	-	Résultat consolidé	1 600	140	1 740
Stock de produits	6 050	800	6 850	Minoritaires	-	-	1 260 (2)
Créances clients	2 500	2 000	4 500	Dettes de financement	9 000	3 000	12 000
Trésorerie	1 500	400	1 900	Dettes circulantes	3 400	1 000	4 400
Total			**34 000**	**Total**			**34 000**

Commentaires :

(1) Les capitaux propres CARNOT et les titres de participation sont éliminés. La différence de consolidation est logée dans les réserves du sous-groupe.

(2) Les minoritaires du sous-groupe à hauteur de 30% sont logés au dessous des capitaux propres du groupe.

3. Partage des capitaux propres du sous-groupe VARDA

3.1. Tableau de partage

Capitaux propres Sous-groupe VARDA	Montant	80%	20%
Capital	5 000	4 000	1 000
Réserves	9 600	7 680	1 920
Total 1	**14 600**	**11 680**	**2 920**
Titres de participation	-	4 000	-
Différence de consolidation	-	7 680	-
Résultat	1 740	1 392	348
Total 2	**16 340**	**13 072**	**3 268**

Corrigé exercice 1

ACTIF	ALPHA	VARDA	CARNOT	PASSIF	ALPHA	VARDA	CARNOT
Immobilisations incorporelles	10 000	7 000	1 500	Capital	20 000	5 000	1 000
Immobilisations corporelles	40 000	8 750	3 500	Réserves	40 000	7 500	3 000
Immobilisations financières	4 000 (1)	700 (1)	-	Résultat	10 000	1 600	200
Stock de produits	8 000	6 050	800	Dettes de financement	8 000	9 000	3 000
Créances clients	16 000	2 500	2 000	Dettes circulantes	4 000	3 400	1 000
Trésorerie	4 000	1 500	400				
Total	**82 000**	**26 500**	**8 200**	**Total**	**82 000**	**26 500**	**8 200**

(1) Titres souscrits dans les deux filiales

- Le portefeuille du groupe ALPHA Holding est détaillé comme suit :
  - 40 000 actions ordinaires de la société VARDA au capital de 50 000 actions d'une valeur nominale de 100, détenues par ALPHA.
  - 7 000 actions ordinaires de la société CARNOT au capital de 10 000 actions de 100 dhs chacune détenues par VARDA S.A.
- Le capital de la société ALPHA est divisé en 200 000 actions de 100.
- Les titres acquis ont été souscrits à la date de création des deux filiales en n-3.

Questions :

1. Déterminez les pourcentages d'intérêt de contrôle et les méthodes de consolidation.
2. Etablir le tableau de partage et les écritures de partage de chaque filiale.
3. Etablir le bilan consolidé.

3.2. Ecritures de partage

Capital	5 000	
Réserves	9 600	
Résultat	1 740	
Titres de participation		4 000
Réserves consolidées		7 680
Résultat consolidé		1 392
Intérêts minoritaires		3 268

Commentaires :

Les capitaux propres du sous-groupe VARDA et les titres de participation VARDA chez la société mère sont éliminés. La différence de consolidation est logée dans les réserves consolidées.

3.3. Bilan consolidé du groupe ALPHA Holding – Méthode de consolidation par paliers

ACTIF	Société ALPHA	Sous-groupe VARDA	Conso	PASSIF	Société ALPHA	Sous-groupe VARDA	Conso
Immobilisations incorporelles	10 000	8 500	18 500	Capital (3)	20 000	-	20 000
Immobilisations corporelles	40 000	12 250	52 250	Réserves consolidés	40 000	7 680 (4)	47 680
Immobilisations financières	_(2)	-	_(2)	Résultat consolidé	10 000	1 392 (5)	11 392
Stock de produits	8 000	6 850	14 850	Minoritaires	3 268 (1)	1 260 (1)	4 528
Créances clients	16 000	4 500	20 500	Dettes de financement	8 000	12 000	20 000
Trésorerie	4 000	1 900	5 900	Dettes circulantes	4 000	4 400	8 400
Total			**112 000**	**Total**			**112 000**

Commentaires :

(1) Les minoritaires de la société ALPHA 20% - Les minoritaires du sous-groupe VARDA 30%.
(2) Les titres de participation sont totalement éliminés : Les titres CARNOT et VARDA.
(3) Les capitaux propres des filiales sont éliminés.
(4) Ce sont les réserves accumulées depuis la prise de contrôle par le groupe : (7 500 + 2 100) 80%.
(5) Ce sont les résultats accumulés par le groupe depuis la prise de contrôle : (1 600 + 140) 80%.

Exercice 2

3.1- Cas d'illustration

On vous communique les bilans condensés individuels au 31.12.n des sociétés ALPHA et de ses deux filiales : VARDA SA et CARNOT Maroc SA après tous les retraitements et éliminations.

ACTIF	ALPHA	VARDA	CARNOT	PASSIF	ALPHA	VARDA	CARNOT
Immobilisations incorporelles	10 000	7 000	1 500	Capital	20 000	5 000	1 000
Immobilisations corporelles	40 000	8 750	3 500	Réserves	40 000	7 500	3 000
Immobilisations financières	4 000 (1)	700 (1)	-	Résultat	10 000	1 600	200
Stock de produits	8 000	6 050	800	Dettes de financement	8 000	9 000	3 000
Créances clients	16 000	2 500	2 000	Dettes circulantes	4 000	3 400	1 000
Trésorerie	4 000	1 500	400				
Total	**82 000**	**26 500**	**8 200**	**Total**	**82 000**	**26 500**	**8 200**

(1) Titres souscrits dans les deux filiales

- Le portefeuille du groupe ALPHA Holding est détaillé comme suit :
  - 40 000 actions ordinaires de la société VARDA au capital de 50 000 actions d'une valeur nominale de 100, détenues par ALPHA.
  - 7 000 actions ordinaires de la société CARNOT au capital de 10 000 actions de 100 dhs chacune détenues par VARDA S.A.
- Le capital de la société ALPHA est divisé en 200 000 actions de 100.
- Les titres acquis ont été souscrits à la date de création des deux filiales en n-3.

Questions :

1. Déterminez les pourcentages d'intérêt de contrôle et les méthodes de consolidation.
2. Etablir le tableau de partage et les écritures de partage de chaque filiale.
3. Etablir le bilan consolidé.

Corrigé exercice 2

ACTIF	ALPHA	VARDA	CARNOT	PASSIF	ALPHA	VARDA	CARNOT
Immobilisations incorporelles	10 000	7 000	1 500	Capital	20 000	5 000	1 000
Immobilisations corporelles	40 000	8 750	3 500	Réserves	40 000	7 500	3 000
Immobilisations financières	4 000 (1)	700 (1)	-	Résultat	10 000	1 600	200
Stock de produits	8 000	6 050	800	Dettes de financement	8 000	9 000	3 000
Créances clients	16 000	2 500	2 000	Dettes circulantes	4 000	3 400	1 000
Trésorerie	4 000	1 500	400				
Total	**82 000**	**26 500**	**8 200**	**Total**	**82 000**	**26 500**	**8 200**

(1) Titres souscrits dans les deux filiales

- *Le portefeuille du groupe ALPHA Holding est détaillé comme suit :*
  - *40 000 actions ordinaires de la société VARDA au capital de 50 000 actions d'une valeur nominale de 100, détenues par ALPHA.*
  - *7 000 actions ordinaires de la société CARNOT au capital de 10 000 actions de 100 dhs chacune détenues par VARDA S.A.*
- *Le capital de la société ALPHA est divisé en 200 000 actions de 100.*
- *Les titres acquis ont été souscrits à la date de création des deux filiales en n-3.*

Questions :

1. *Déterminez les pourcentages d'intérêt de contrôle et les méthodes de consolidation.*
2. *Etablir le tableau de partage et les écritures de partage de chaque filiale.*
3. *Etablir le bilan consolidé.*

4. Cas d'illustration (voir énoncé fiche précédente)

4.1. Calcul des pourcentages d'intérêt par le partage des capitaux propres et l'élimination des titres

FILIALES	Partage capitaux propres		Elimination titres	
	Groupe	Minoritaires	Groupe	Minoritaires
VARDA	80%	20%	100%	Néant (1)
CARNOT	56% (2)	44%	80% (3)	20%

(1) Elimination en totalité au niveau du groupe
(2) Le pourcentage d'intérêt = 80% X 70%
(3) La société détentrice des titres est la filiale VARDA qui est détenue par la société mère à 80%.

4.2. Le partage des capitaux propres de VARDA

- Cette filiale est détenue directement à 80%
- Le partage des capitaux propres s'effectue à 80/20
- Les titres de participation sont éliminés en totalité au niveau du groupe

4.2.1. Le tableau de partage des capitaux propres de VARDA S.A

Capitaux propres VARDA S.A	Montant	Groupe 80%	Minoritaires 20%
Capital	5 000	4 000	1 000
Réserves	7 500	6 000 (1)	1 500
Total 1	**12 500**	**10 000**	**2 500**
Titres de participation	-	4 000	-
Différence de consolidation	-	6 000	-
Résultat	1 600	1 280	320
Total 2	**14 100**	**11 280**	**2 820**

Corrigé exercice 2

ACTIF	ALPHA	VARDA	CARNOT	PASSIF	ALPHA	VARDA	CARNOT
Immobilisations incorporelles	10 000	7 000	1 500	Capital	20 000	5 000	1 000
Immobilisations corporelles	40 000	8 750	3 500	Réserves	40 000	7 500	3 000
Immobilisations financières	4 000 (1)	700 (1)	-	Résultat	10 000	1 600	200
Stock de produits	8 000	6 050	800	Dettes de financement	8 000	9 000	3 000
Créances clients	16 000	2 500	2 000	Dettes circulantes	4 000	3 400	1 000
Trésorerie	4 000	1 500	400				
Total	**82 000**	**26 500**	**8 200**	**Total**	**82 000**	**26 500**	**8 200**

(1) Titres souscrits dans les deux filiales

- Le portefeuille du groupe ALPHA Holding est détaillé comme suit :
  - 40 000 actions ordinaires de la société VARDA au capital de 50 000 actions d'une valeur nominale de 100, détenues par ALPHA.
  - 7 000 actions ordinaires de la société CARNOT au capital de 10 000 actions de 100 dhs chacune détenues par VARDA S.A.
- Le capital de la société ALPHA est divisé en 200 000 actions de 100.
- Les titres acquis ont été souscrits à la date de création des deux filiales en n-3.

Questions :

1. Déterminez les pourcentages d'intérêt de contrôle et les méthodes de consolidation.
2. Etablir le tableau de partage et les écritures de partage de chaque filiale.
3. Etablir le bilan consolidé.

4.2.2. Ecritures de partage au 31.12.n VARDA S.A

Capital	5 000	
Réserves	7 500	
Résultat	1 600	
Titres de participation		4 000
Réserves consolidées		6 000
Résultat consolidé		1 280
Intérêts minoritaires		2 820

4.3. Le partage des capitaux propres de CARNOT S.A

- Cette filiale est détenue indirectement par la société mère à 56%. Le partage des capitaux propres s'effectue à 56/44.
- Les titres de participation seront éliminés à hauteur de la participation de la société mère dans VARDA S.A. L'élimination s'effectue à 80/20.

4.3.1. Le tableau de partage des capitaux propres de CARNOT S.A

Capitaux propres CARNOT S.A	Montant	Groupe 56%	Minoritaires 44%
Capital	1 000	560	440
Réserves	3 000	1 680 (2)	1 320
Total 1	**4 000**	**2 240**	**1 760**
Titres de participation	(700) (1)	(560) (1)	(140) (1)
Différence de consolidation	-	1 680	1 620 (2)
Résultat	200	112	88 (2)
Total 2	**4 200**	**2 352**	**1 848**

(1) Ventilé à 80% et 20%
(2) Les minoritaires d'ALPHA n'ont droit qu'à une partie des réserves et des résultats de CARNOT : 1 620 + 88 = 1 708

4.3.2. Ecritures de partage

Capital	1 000	
Réserves	3 000	
Résultat	200	
Titres de participation		700
Réserves consolidées		1 680
Résultat consolidé		112
Intérêts minoritaires		1 708 (2)

Corrigé exercice 2

ACTIF	ALPHA	VARDA	CARNOT	PASSIF	ALPHA	VARDA	CARNOT
Immobilisations incorporelles	10 000	7 000	1 500	Capital	20 000	5 000	1 000
Immobilisations corporelles	40 000	8 750	3 500	Réserves	40 000	7 500	3 000
Immobilisations financières	4 000 (1)	700 (1)	-	Résultat	10 000	1 600	200
Stock de produits	8 000	6 050	800	Dettes de financement	8 000	9 000	3 000
Créances clients	16 000	2 500	2 000	Dettes circulantes	4 000	3 400	1 000
Trésorerie	4 000	1 500	400				
Total	**82 000**	**26 500**	**8 200**	**Total**	**82 000**	**26 500**	**8 200**

(1) Titres souscrits dans les deux filiales

- Le portefeuille du groupe ALPHA Holding est détaillé comme suit :
  - 40 000 actions ordinaires de la société VARDA au capital de 50 000 actions d'une valeur nominale de 100, détenues par ALPHA.
  - 7 000 actions ordinaires de la société CARNOT au capital de 10 000 actions de 100 dhs chacune détenues par VARDA S.A.
- Le capital de la société ALPHA est divisé en 200 000 actions de 100.
- Les titres acquis ont été souscrits à la date de création des deux filiales en n-3.

Questions :

1. Déterminez les pourcentages d'intérêt de contrôle et les méthodes de consolidation.
2. Etablir le tableau de partage et les écritures de partage de chaque filiale.
3. Etablir le bilan consolidé.

Commentaires :

- Les titres CARNOT S.A pour 700, sont inscrits à l'actif du bilan de la filiale VARDA S.A. Leur élimination est ventilée entre la société mère et les minoritaires selon le pourcentage 20/80.
- Les montants inscrits au bilan consolidé sont identiques que ce soient dans la technique de consolidation directe et par paliers.
- Les titres de participation sont éliminés.
- Les capitaux propres des filiales CARNOT et VARDA sont éliminés.
- Seuls les résultats et les réserves accumulées depuis l'entrée dans le périmètre de consolidation de ces filiales apparaissent sous forme de réserves consolidées (6 000 + 1680) et de résultats consolidés (1 280 + 112).
- Les intérêts minoritaires font apparaître les intérêts directs de la société mère dans VARDA (2 820) et ceux indirects dans CARNOT (1 708).
- Les réserves accumulées logées dans les réserves consolidées s'élèvent à : (7 500 X 80%) + (3 000 X 80%) = 7 680, depuis l'entrée dans le périmètre des filiales.

4.4. Le bilan consolidé du groupe ALPHA Holding

«Méthode de consolidation directe»

ACTIF	CARNOT	VARDA	ALPHA	Conso	PASSIF	CARNOT	VARDA	ALPHA	Conso
Immobilisations corporelles	1 500	7 000	10 000	18 500	Capital	-	-	20 000	20 000
Immobilisations incorporelles	3 500	8 750	40 000	52 250	Réserves consolidés	1 680	6 000	40 000	47 680
Titres de participation	-	-	-	-	Résultat consolidé	112	1 280	10 000	11 392
Stock de produits finis	800	6 050	8 000	14 850	% Minoritaires	1 708	2 820	-	4 528
Créances clients	2 000	2 500	16 000	20 500	Dettes de financement	3 000	9 000	8 000	20 000
Trésorerie	400	1 500	4 000	5 900	Dettes circulantes	1 000	3 400	4 000	8 400
Total				112 000	Total				112 000

Reconnue par l'Etat

Merci pour votre attention